ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JEUDI 08 JUILLET 2021

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Ardèche

CIDFF
DE L'ARDECHE

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

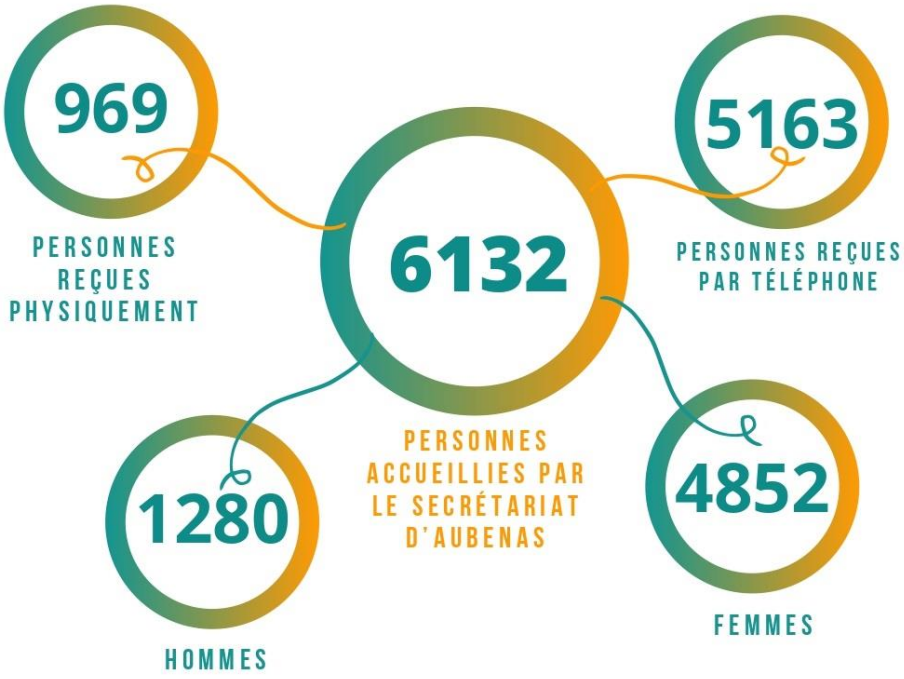

AVEC LE SOUTIEN DE SES PARTENAIRES

CIDFF de l'Ardèche – Quartier Les Oliviers – Pôle de Services
30 avenue de Zelzate – 07200 AUBENAS
04.75.93.31.70 – cidff07@cidff07.fr – www.cidff07.fr

Association Loi 1901 – Membre du Réseau National du CNIDFF
Association agréée par l'Etat
Organisme de formation, enregistré sous le N° 82 07 00113 07
SIRET 329 325 393 000 59– Code APE : 9499Z

Sommaire

PARTIE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

- Mot de la Présidente du CIDFF≈ rapport moral de la Présidente p.3
- Présentation du réseau p.4
- Historique de l'association p.5
- Identification de l'association p.6
- Composition et liste des membres du CA et du bureau p.7
- Liste du personnel du CIDFF - Nombre de salarié-e-s (dont femmes) et d'ETP p.8
- Formations suivies par les salarié-e-s et bénévoles p.9

PARTIE II : ACTIVITÉ du CIDFF

Introduction - Cartographie d'implantation du CIDFF sur le département p.10

- Liste des partenaires opérationnels et financiers p.11
- Dispositifs auxquels participe le CIDFF p.14

1°) Activité agréée d'information sur les droits p.15
- ✓ Bilan quantitatif
- ✓ Bilan qualitatif

2°) Activité d'accompagnement individualisé vers emploi p.17
- ✓ Bilan quantitatif
- ✓ Bilan qualitatif

3°) Activité d'accompagnement en faveur des femmes victimes de violences p.19
- ✓ Bilan quantitatif
- ✓ Bilan qualitatif

4°) Activité relative au soutien à la parentalité p.21
- ✓ Bilan quantitatif
- ✓ Bilan qualitatif

5°) Activité relative à l'accueil-secrétariat à Aubenas p.25
- ✓ Bilan quantitatif

6°) Activité d'Organisme de formation p.27
- ✓ Certification QUALIOPI
- ✓ Formations dispensées

7°) Activité d'information collective p.27
- Activités lucratives
- Actions spécifiques, ponctuelles (8 mars, 25 novembre, 6 février) ou expérimentales
- Actions de communication du CIDFF

8°) Perspectives p.29

9°) Articles de presses p.31

PARTIE I :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Rapport Moral de la Présidente du CIDFF

Bonjour à toutes et à tous et merci de marquer par votre présence, à distance ou physiquement, l'intérêt que vous portez aux missions du CIDFF de l'Ardèche.

L'année 2020 a été, pour notre association et ses salarié-e-s, comme pour beaucoup d'autres structures, une année de bouleversement lié aux mesures sanitaires. Je tiens à saluer les salarié-e-s du CIDFF qui, dès le premier confinement, ont su, avec leurs propres ressources, pour certain-e-s, assurer la continuité des services. Ainsi, pour ne citer que cette mission, les accompagnements des femmes victimes de violences se sont poursuivis par téléphone et le nombre de contacts enregistré durant cette période a doublé par rapport à une année normale.

L'outil de la visioconférence a permis aux salarié-e-s de travailler en équipe sur le volet de nos formations et cette réflexion collégiale a permis à notre organisme de formation d'acquérir la norme qualité Qualiopi, indispensable à sa pérennisation.

Les salarié-e-s ont pu à cette occasion, se professionnaliser sur les techniques de la formation à distance et qu'ils-elles ont mis rapidement à contribution lors d'informations collectives à la VAE, de sensibilisation à la prostitution et de formation sur les violences conjugales sur les enfants.

Rapidement après le déconfinement, nous avons décidé d'équiper chaque salarié-e d'un ordinateur afin qu'elles-ils puissent avoir un matériel adéquat pour télétravailler et afin de remercier les télétravailleur-euse-s de cette première vague de confinement de leur constance dans leurs missions, de la mise à disposition leur propre matériel pour se faire, une prime Macron leur a été versée.

Malgré une année traversée par différentes vagues de confinement, les salarié-e-s ont su faire preuve d'adaptabilité en utilisant l'outil visioconférence pour poursuivre leur mission lors des accompagnements individuels mais également pour poursuivre les collectifs notamment par la mise en place d'un circuit des métiers du numérique à distance pour le CIDFF et d'un VisEntreprise par la MIFE de l'Ardèche.

2020, c'est, grâce à la mairie d'Aubenas, La Poste et la Fondation Orange, une Maison Digitale qui a pu voir le jour par les ateliers numériques « Clic et Droit » même si les normes sanitaires nous en ont empêché l'accès autant que nous l'aurions souhaité.

Malgré, tous ces aléas, le travail auprès du public s'est poursuivi et nous en remercions l'équipe et notre directrice qui, parallèlement à sa formation, a su assurer la gestion de l'association. Merci encore à nos financeurs, nos partenaires pour l'intérêt et le soutien qu'ils portent à nos missions et merci au Conseil d'Administration pour son écoute et sa force de propositions.

Nous allons procéder maintenant au vote de ce rapport moral et à l'approbation du PV de l'Assemblée Générale 2019.

Pour le CIDFF de l'Ardèche

Geneviève RIEU

La Présidente

Présentation du réseau

Fondée en 1972 à l'initiative de l'État, la Fédération nationale des CIDFF est signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État. La Fédération nationale est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle représente les CIDFF auprès des instances nationales, européennes et internationales.

La Fédération Nationale des CIDFF assure la coordination nationale des 105 CIDFF. Répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et des outre-mer, les CIDFF animent plus de 1 500 permanences de proximité, en milieu urbain, rural ou sensible. Le réseau des CIDFF informe près de 500 000 personnes et délivre près de 950 000 informations.

La mission des CIDFF est reconnue dans le code de l'action sociale et des familles. Le décret du 23 décembre 2015 précise leur champ d'action qui se situe dans le domaine de l'accès aux droits : informer, orienter et accompagner les femmes en particulier et les familles, dans la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, l'emploi, la création d'entreprise, la citoyenneté, la santé et la sexualité.

Tête de réseau, la Fédération Nationale, propose des services qui permettent aux CIDFF de professionnaliser leur action : un centre de ressources documentaires en ligne, un service de formation, une veille juridique, un service statistique qui agrège et analyse les données statistiques recueillies auprès des CIDFF. Elle élabore des outils adaptés aux pratiques professionnelles de son réseau : guides, support de communication, référentiels métiers. Régulièrement associée à des programmes européens, elle lance et promeut des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il crée des partenariats à même d'être déclinés localement. Acteur et observateur des évolutions de la société, la Fédération Nationale organise des journées thématiques, colloques ou séminaires animés par des experts reconnus dans leur domaine de compétence.

Enfin, elle travaille en étroite collaboration avec l'administration centrale du Service des droits des femmes et de l'égalité ainsi qu'avec ses services déconcentrés. Elle est régulièrement auditionnée par les commissions parlementaires chargées des droits des femmes (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique, social et environnemental) pour livrer sa connaissance des problématiques émergentes concernant les femmes et les familles

La Fédération Régionale AURA est née le 3 octobre 2018 .
La FR-CIDFF en Auvergne Rhône-Alpes est un réseau composé de 9 CIDFF.
La FR-CIDFF a pour mission de coordonner les CIDFF de Auvergne Rhône-Alpes pour promouvoir et développer leur dimension régionale, en intégrant les spécificités des territoires.

Actions et capitalisation régionale
- Réponse Direction Régionale des Droits des Femmes sur des actions de sensibilisation aux Violences faites aux femmes dans les milieux ruraux
- Travail et réponse Régionale Auvergne Rhône-Alpes sur un projet d'action "ARIANE" sur l'accompagnement de femmes à l'emploi et à la formation présentée à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Historique de l’association

Le CIFF de l’Ardèche a été créé le **6 février 1984** sous l’appellation Centre d’Information des Femmes et des Familles et Centre d’Information des Droits des Femmes de l’Ardèche à SAINT MAURICE D’IBIE.

En 1992, le CIDF07 devient organisme de formation.

En 1994, le CIDF 07 réalise un diagnostic sur l’accueil des femmes victimes de violences en Ardèche, début d’un investissement particulier sur ce domaine.

En 1995, premières permanences juridiques de "quartier".

En 1996, création d’un groupe de femmes sur le Quartier des Oliviers à AUBENAS.

En 1997, ouverture de 2 lieux d’exercice du droit de visite à AUBENAS et ANNONAY.

En 1998/1999, ouverture d’un Point Accueil et Soutien pour les Femmes Victimes de Violences, ouverture du service départemental de Médiation Familiale et première action de sensibilisation à l’accueil des Femmes Victimes de Violences pour les acteurs de terrain.

En 2001, premier Atelier Permanent d’Insertion au bénéfice des femmes du CIDF07.

En 2002, le CIDF07 devient Bureau d’Aide spécialisé "Femmes Victimes de Violence".

En 2007, le CIDF07 devient CIDFF07.

En 2013, déménagement au Pôle de Services au Quartier des Oliviers (Politique de la Ville) à AUBENAS**,** ouverture de l’Accueil de Jour des Femmes Victimes de Violences à AUBENAS et ANNONAY.

En 2014, 30 ans du CIDFF07, le CIDFF07 devient Référent Départemental Violences Conjugales.

En 2015, signature de la convention TGD (Téléphone Grand Danger), mise en place de VAE Collectives.

En 2016, déménagement de l'antenne d'ANNONAY au Quartier du Zodiaque, zone Politique Ville.

En 2017 et 2018 : stabilisation des actions et des finances. Le CIDFF07 devient membre de la FFER (Fédération Française des Espaces de Rencontre)

En 2018 : obtention du label interne SAVS "Services spécialisés d’Aide aux femmes victimes de Violences Sexistes" de la FNCIDFF

En 2019 : Mise en place des outils MAP (Mesure d’Accompagnement Protégé) et ERP (Espace Rencontre Protégé) en complément des Espaces Rencontre. Déploiement des permanences sous forme numérique dans les Maisons France Service. Ouverture de la permanence juridique Droit des Etrangers et Femmes Victimes de Violences étrangères.

En 2019 : Mise en place des permanences d’informations juridiques et d’accompagnement des femmes victimes de violences conjugales au sein des hôpitaux d’Annonay et d’Aubenas.

En 2020 : recrutement de 2 travailleuses sociales en charge des missions de Réseau d’Accueil Citoyen (RAC) et de Intervenantes Sociales en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG). Obtention de la certification QUALIOPI, relative à notre organisme de formation. Mise en place de sensibilisation "Lutte contre le système prostitutionnel".

Identification de l'association

Nom de l'association : CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE L'ARDECHE – CIDFF 07
N° SIRET : 329 325 393 000 59 - **RNA** : W072000091
Date de publication au JO des associations : 21/02/1984
Adresse du siège social de l'association : Quartier Les Oliviers – Pôle de Services – 30 avenue de Zelzate – 07200 AUBENAS
Adresse du site internet de l'association : www.cidff07.fr
Présidente : Mme RIEU Geneviève
Directrice : Mme EXMELIN Nathalie – cidff07@cidfff07.fr

Objet(s) de l'association : Afin de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association respecte le principe de laïcité et témoigne d'une neutralité sur les plans politique et confessionnel et a pour objet :

- d'informer les femmes et les familles sur leurs droits, dans une approche globale telle que définie par décret.
- de favoriser l'accès au droit du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'accompagnement et/ou l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial, ceci de façon confidentielle et si nécessaire anonyme.
- de favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, notamment au sein des différents dispositifs territoriaux tels que les contrats de pays et les contrats d'agglomération ainsi que ceux liés à la politique de la ville, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi.
- de proposer, de développer et/ou de mettre en œuvre toute action en matière de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes, quel que soit leur âge, que ce soit dans l'espace public, professionnel ou familial et d'impulser des mesures contre les discriminations sexistes, au besoin de défendre et assister les femmes victimes de violences sexistes.
- de proposer une aide et un accompagnement aux personnes en situation de prostitution, aux victimes de la traite des êtres humains, aux femmes victimes de violences ou aux personnes en difficulté.
- de diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le Conseil d'Administration de l'association.
- de relayer auprès du public, les mesures législatives et l'action des pouvoirs publics permettant la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- de porter à la connaissance de la Fédération Nationale des CIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF07, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Date	Dénomination	Durée	Labels, certifications : agrément CIDFF, BAV, EICCF, référent violence, REAAP, label PIF…
27/04/1987	Organisme de formation	Annuelle	Agrément Préfecture de Région
1/01/2014	Espaces de Rencontres	Annuelle	Agrément Préfecture de l'Ardèche pour deux espaces de rencontres (Ardèche Nord et Ardèche Sud)
1/01/2014	Accueil de Jour "Femmes victimes de violences"	Annuelle	Agrément DRDFE
1/01/2015	Référent Départemental Femme victime de violence au sein du couple	Annuelle	Agrément Préfecture de l'Ardèche
1/09/2015	Téléphone Grave Danger	Annuelle	Convention Ministère de la Justice
1/01/2016	Habilitation Ministère Droits des Femmes	3 ans	Renouvellement agrément CIDFF
1/01/2016	BAIE Bureau Accompagnement Individualisé Emploi	Annuelle	Agrément CIDFF
1/07/2016	Election postale domicile personnes sans résidence stable	Annuelle	Agrément préfectoral
2017	Service spécialisé d'Aide aux Femmes Victimes de violences Sexistes		Agrément CIDFF
13/09/2017	Accompagnement parcours sortie de prostitution	Annuelle	Agrément Préfecture de l'Ardèche
2018	SAVS "Services spécialisés d'Aide aux femmes victimes de Violences Sexistes"	3 ans	Label FNCIDFF
16/11/2020	Certification QUALIOPI	Annuelle	Certification OF

Composition et liste des membres du CA et du Bureau avec respectivement prénom, nom, fonction et durée des fonctions au sein de l'association et profession(s)

Prénom	NOM	Membre du		Fonction occupée	Profession
		CA	Bureau		
Geneviève	RIEU	☒	☒	Présidente	Retraitée
Nicole	KOPP	☒	☒	Secrétaire	Retraitée
Jacques	DEGENEVE	☒	☒	Trésorier	Cadre ONF
Bruno	ALLIER	☒	☐	Membre actif	Directeur du Crédit Mutuel
Anne-Dominique	BLANC	☒	☐	Membre actif	Retraitée
Stéphane	BOUR	☒	☐	Membre actif	Directeur de SOLEN
Daniel	BOUSSIT	☒	☐	Membre de droit	Directeur de l'UT Ardèche - DIRECCTE
Corinne	BONNET	☒	☐	Membre associés	Elue titulaire de la CAF de l'Ardèche
Reine	LEPINAY	☒	☐	Membre de droit	FRCIDFF Auvergne RA
Jacques	BRUNIER	☒	☐	Membre associés	Président de SOLIHA Ardèche
Cécile	CECCHETTO	☒	☐	Membre associée	Directrice de PÔLE EMPLOI Aubenas
Ghislaine	CORBIN	☒	☐	Membre de droit	Présidente de la FNCIDFF
Marie-Noëlle	DURAND	☒	☐	Membre active	Présidente de la MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE
Nathalie	EXMELIN	☒	☐	Invitée permanente	Directrice du CIDFF 07
Jean-Brice	ROUVIERE	☒	☐	Invité permanent	Cabinet comptable ROUVIERE
Leïla Emilie	PEYRARD MINODIER	☒	☐	Invitée permanente	Déléguée du personnel Suppléante
Xavier Daniel	HANCQUART BOUSSIT	☒	☐	Membre de droit	Directeur de la DDCSPP de l'Ardèche
Jean-Yves	MEYER	☒	☐	Membre de droit	Maire d'Aubenas
Françoise	OROZCO	☒	☐	Membre actif	Retraitée
Antoinette	SCHERER	☒	☐	Membre de droit	Maire d'Annonay
Laurent	UGHETTO	☒	☐	Membre de droit	Président du Conseil Départemental de l'Ardèche

Liste du personnel du CIDFF : fonctions "internes" (associatives, administratives) et fonctions "externes" (professionnelles) à l'association

Prénom	NOM	Fonction occupée / Profession	Genre	ETP
Directrice				
Nathalie	EXMELIN	Directrice	Mme	1.00
Secrétaires				
Sylvie	CHATEL	Secrétaire	Mme	1.00
Isabelle	GOMAS	Secrétaire	Mme	1.00
Sandra	LEBOUL	Secrétaire	Mme	1.00
Valène	THOULOUZE	Secrétaire	Mme	1.00
Juristes				
Marine	ARRES	Responsable du Service Juridique	Mme	1.00
Mathieu	DESMOULIN	Juriste	Mr	0.82
Cynthia	MAGALHAES	ISCG / RAC	Mme	0.9
Laure	RAYNAUD	ISCG / RAC	Mme	0.9
Charlotte	SIMON	Juriste	Mme	1.00
Clémence	TIMMERMAN	Juriste	Mme	1.00
Conseiller-ère-s Emploi/Formation				
Elise	BESSON	Conseillère Emploi/Formation	Mme	1.00
Marion	LAVOST-TOURTET	Conseillère Emploi/Formation	Mme	0.89
Emilie	MINODIER	Conseillère Emploi/Formation	Mme	0.79
Laura	MONNIER	Chargée de mission Egalité	Mme	0.69
Camille	SCOTTO DI VETTIMO	Conseillère Emploi/Formation	Mme	1.00
Céline	SCHERTZER	Conseillère Emploi/Formation	Mme	0.60
Accueillant-e-s Espaces de Rencontre				
Céline	ANTHERION	Intervenante en Espaces Rencontres	Mme	0.10
Célia	CARPAYE	Intervenante en Espaces Rencontres	Mme	0.10
Céline	DACHIS	Intervenante en Espaces Rencontres	Mme	0.10
Jean-Marie	DUTANG	Intervenante en Espaces Rencontres	M.	0.10
Jessica	EBERLIN	Intervenante en Espaces Rencontres	Mme	0.10
Emmerson	HENOC	Intervenant en Espaces Rencontres	M.	0.10
Gilles	KACHELHOFFER	Intervenant en Espaces Rencontres	M	0.10
Aude	MEHL	Intervenante en Espaces Rencontres	Mme	0.10
Marine	MEYNIAL	Intervenante en Espaces Rencontres	Mme	0.10
Anaïs	MODRIN	Intervenante en Espaces Rencontres	Mme	0.10
Charlotte	SIMON	Intervenante en Espaces Rencontres	Mme	0.10
Jeannine	STOESEL	Intervenante en Espaces Rencontres	Mme	0.10
Total nombre de salarié-e-s ETP				**16.79**

Formations suivies par les salarié-e-s et bénévoles du CIDFF (nom et prénom des salairé.es et des bénévoles, fonctions occupées au CIDFF, intitulé et domaine d'intervention de la formation, nombre de jour par formation

NOM	Prénom	Statut		Titre de la formation	Date
		Salarié-e	Bénévole		
EXMELIN	Nathalie	X		**Master 2 Psychologie du travail et des organisations**	Octobre 2020 à juin 2021
SIMON	Charlotte	X		**Être salariée d'un CIDFF**	10-11 septembre
TIMMERMAN	Clémence	X		**Interculturalité et parentalité**	17 janvier
SCOTTO D VETTIMO	Camille	X		**Professionnalisation VAE - 3è journée**	2 juillet
SCOTTO D VETTIMO	Camille	X		**sensibilisation à la création d'entreprise**	25 septembre
ARRES	Marine	X		**atelier n°2: animer une formation en ligne**	2 juin
SCOTTO Di VETTIMO	Camille				
EXMELIN	Nathalie	X		**Former en ligne, ENJEUX-CONTRAINTES -STRATEGIES**	28 mai
BESSON	Elise				
ARRES	Marine				
SCOTTO DI VETTIMO	Camille				
SIMON	Charlotte				
BESSON	Elise	X		**atelier n°2: animer une formation en ligne**	28 mai
LAVOST TOURTET	Marion				
SCOTTO DI VETTIMO	Camille	X		**Professionnalisation VAE: 1er et 2nd niveau**	12-13 mars
BESSON	Elise				
RIEU	Geneviève		X	**Parcours sortie de prostitution**	30 octobre
DEGENEVE	Jacques		X	**Parcours sortie de prostitution**	9 octobre
SCOTTO DI VETTIMO	Camille	X		**La professionnalisation à la création d'entreprise**	25 septembre
SCHERTZER	Céline	X		**Construire une formation en ligne A distance**	22-24-29 septembre 1er-12-15 octobre
BESSON	Elise	X		**COVID et Réforme 2018**	25 juin
ARRES	Marine	X		**Colloque psycho-traumatismes et violences faites aux femmes**	6 novembre
DESMOULIN	Mathieu				
SIMON	Charlotte				
TIMMERMAN	Clémence				
SIMON	Charlotte	X		**Handicap et accessibilité : sécurisation parcours de formation**	14-15 décembre
SCOTTO DI VETTIMO	Camille	X		**Webinaire sur IAE et la plateforme de l'inclusion**	17 novembre

PARTIE II :

ACTIVITÉ DU CIDFF DE L'ARDECHE

Introduction : Mission d'égalité femmes hommes qui se décline sur le territoire par :

- la mise en place de 24 lieux de permanences juridiques pour tous qui sont également des lieux d'entrée discrète pour l'accompagnement des femmes victimes de violences.
- 9 lieux de permanences pour le bureau d'aide individualisé à l'emploi (BAIE) qui permet d'accompagner les femmes à l'emploi en leur permettant de travailler sur leurs freins : garde d'enfants, mobilité, confiance en soi, élargissement des choix professionnels, articulation des temps de vie personnelle et professionnelle.
- 2 espaces rencontres pour travailler sur la parentalité en termes d'égalité mais également en prenant en compte la problématique des femmes victimes d violences conjugales.
- Des actions de formation et de sensibilisation sur les thématiques de l'égalité femmes hommes en générale, de l'égalité professionnelle, des violences conjugales, d'élargissement des choix professionnels.

Carte du département avec localisation du siège, des permanences du CIDFF (quartiers politique de la ville, MSAP, maisons France Services et rurales)

Permanences Accès au Droit :

AUBENAS : Siège Social - Commissariat de Police-Centre Social de Pont d'Aubenas – Hôpital – Mission Locale
ANNONAY : Gendarmerie – Hôpital
BOURG SAINT ANDEOL :CMS
DAVEZIEUX : CMS
LAMASTRE : CMS
LARGENTIERE : Gendarmerie
LE CHEYLARD : CMS
LE TEIL : CMS – Ecole du Centre
LA VOULTE SUR RHÔNE : MSAP
PRIVAS : CMS
ROSIERES : Mairie
SAINT MARCEL D'ARDECHE : MSAP
TOURNON-SUR-RHÔNE : Centre Socio-Culturel — Gendarmerie
LES VANS : MSAP/CMS
ST AGREVE : numérique en MSAP
VALLON PONT D'ARC : MSAP/CMS

Permanences Emploi / Formation

AUBENAS : Siège Social
ANNONAY : Antenne
LE TEIL : Centre Socio-Culturel
LAMASTRE : Mairie
PRIVAS : Mairie CCAS– Pôle Emploi
TOURNON-SUR-RHÔNE : Centre Socio-Culturel
VALLON PONT D'ARC : MSAP/CMS

Zones politique ville :
Quartier des Oliviers à Aubenas
Pont d'Aubenas à Aubenas
Quartier du Zodiaque à Annonay

Liste des partenaires opérationnels (associations, entreprises, établissements scolaire, collectivités publiques, observatoires…) et des conventions de partenariat signées

Partenaire (Institutions)	Opérationnel/ financier	Titre du projet ou de l'action	Territoire concerné	Fonctions dédiées
Préfecture de Région - Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité	☐ op. ☒ fin.	Permanences d'accès au droit, Violences faites aux femmes, BAIE, Accueil de Jour, Centre documentaire Egalitic, 25 novembre, 8 mars, formation des médecins et des magistrats, des directions de primaire	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
DDCSPP - Déléguée Départementale Droits des Femmes et à l'égalité	☒ op. ☐ fin.	Violences faites aux femmes, Accueil de Jour, Centre documentaire, Egalité professionnelle, 25 novembre, 8 mars, égalité professionnelles femmes hommes, Formation des professionnels aux violences conjugales, formation des médecins et des magistrats, des directions de primaire	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, conseiler-ère-s emploi formation, Juristes, Administratives
Préfecture de l'Ardèche	☒ op. ☒ fin.	Partenariat Agents de la Préfecture, mise à disposition de locaux, Agréments ER et parcours sortie de prostitution, référent départemental violences intra familiales, MSAP, financement TGD et ISCG	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Conseiller-ère-s Emploi/Formation, ISCG, Administratives
DEPARTEMENT de l'Ardèche	☒ op. ☒ fin.	Permanences d'accès au droit, Accompagnement Femmes victimes de violences, Espaces de Rencontres, circuit des métiers du numérique, ISCG	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Conseillères Emploi/Formation, Accueillants Espaces de Rencontres, ISCG, Administratives
CAF de l'Ardèche	☒ op. ☒ fin.	Accompagnement BAIE des femmes à la formation et à l'emploi, Espaces de Rencontres, Partenariat travailleurs sociaux pour l'accompagnement des femmes, informations collectives après la séparation, Site internet Enfants victimes de violences conjugales	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Conseillères Emploi/Formation, Accueillants Espaces de Rencontres, Administratives
DIRECCTE	☒ op. ☒ fin.	VAE Collectives en IAE	DEPARTEMENT et Nord Ardèche	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
Missions Locales	☒ op. ☐ fin.	Interventions égalité femme homme, Informations juridiques, Collectifs emplois, VAE	DEPARTEMENT : 3 missions locales (nord, centre-Ardèche, sud-Ardèche)	Direction et Responsables, Juristes, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
Ordre des avocats	☒ op. ☐ fin.	Permanences d'accès au droit, Formation des professionnels aux violences conjugales, Accompagnement Femmes victimes de violences	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes,
CDAD de l'Ardèche	☒ op. ☒ fin.	Permanences points justices	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes,
Hôpitaux	☒ op. ☐ fin.	Permanences d'accès au droit, Formation des professionnels aux violences conjugales, Accompagnement Femmes victimes de violences	DEPARTEMENT (Aubenas-Annonay)	Direction et Responsables, Juristes,
Gendarmeries de l'Ardèche	☒ op. ☐ fin.	Permanences d'accès au droit, Accompagnement Femmes victimes de violences, mise à disposition ISCG	DEPARTEMENT : Groupement07, Annonay, Tournon-sur-Rhône	Direction et Responsables, Juristes,
Commissariats de Police	☒ op. ☐ fin.	Permanences d'accès au droit, Accompagnement Femmes victimes de violences, mise à disposition ISCG	Aubenas	Direction et Responsables, Juristes,
MSA de l'Ardèche	☒ op. ☒ fin.	Espaces de Rencontres, Partenariat travailleurs sociaux pour l'accompagnement des femmes	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Conseillères Emploi/Formation, Accueillants Espaces de Rencontres, Administratives

Liste des partenaires opérationnels (suite)

Partenaire (institutions)	Opérationnel/ financier	Titre du projet ou de l'action	Territoire concerné	Fonctions dédiées
Ardèche Habitat	☒ op. ☐ fin.	Accompagnement BAIE des femmes à la formation et à l'emploi, Permanences d'accès au droit, Accompagnement Femmes victimes de violences	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Administratives, conseillères emploi
ADIS	☒ op. ☐ fin.	Accompagnement BAIE des femmes à la formation et à l'emploi, Permanences d'accès au droit, Accompagnement Femmes victimes de violences	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Administratives, conseillères emploi
AMAV	☒ op. ☐ fin.	TGD	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Administratives
ANPAA	☒ op. ☐ fin.	Accompagnement BAIE des femmes à la formation et à l'emploi, Permanences d'accès au droit, Accompagnement Femmes victimes de violences	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Administratives
REAAP	☒ op. ☒ fin.	Commission Parentalité, Outils numérique "enfant victime de violences", Espaces de Rencontres	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Accueillants Espaces de Rencontres, Administratives
Collèges-Lycées	☒ op. ☒ fin.	Interventions milieux scolaires : égalité fille garçon, élargissement des choix professionnels, prévention des violences sexistes	Annonay : Collège Les Perrières, Lycée Marc Seguin, Tournon-sur-Rhône : Lycée Professionnel Aubenas : Collège de Jastres et de Roqua, Lycée Marcel Gimond, LAOS, Le Teil : Collège Chamontin Privas : Lycée Sacré Cœur Chomérac : collège	Direction et Responsables, Juristes, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
COMMUNES du Département	☒ op. ☒ fin.	Hébergement du siège à Aubenas, mise à disposition de locaux pour les Espaces de Rencontres, Permanences d'accès au droit, Accompagnement Femmes victimes de violences, Accompagnement des femmes à l'emploi	Aubenas, Annonay, Privas; Le Teil, Tournon-sur-Rhône, Rosières, Saint Maurice d'Ibie, Joyeuse, Vallon Pont d'Arc	Direction et Responsables, Juristes, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
Cour d'Appel de NÎMES	☐ op. ☒ fin.	Accompagnement Femmes victimes de violences, TGD, Espaces de Rencontres	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Accueillants Espaces de Rencontres, Administratives
Préfecture de l'Ardèche	☐ op. ☒ fin.	Violences faites aux femmes, Accompagnement Femmes victimes de violences, Commissions Départementales Violences faites aux femmes, Formation force de l'ordre "Lutter contre les violences conjugales"	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Administratives
REGION Auvergne Rhône-Alpes	☐ op. ☒ fin.	Accueil, Information, Orientation et Accompagnement de salari-é-es et de sénior-e-s (portage MIFE), accueil, information et orientation des femmes	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
Pôles Emplois du département	☒ op. ☐ fin.	Accueil, Information, Orientation et Accompagnement de salari-é-es et de sénior-e-s en tant que CEP (portage MIFE), Accompagnement à l'emploi de femmes	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives

CHRS (115)	☒ op. ☐ fin.	Accompagnement Femmes victimes de violences	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Administratives
EPE07	☒ op. ☐ fin.	Commission Parentalité, Accompagnement BAIE des femmes à la formation et à l'emploi, Accompagnement Femmes victimes de violences	Aubenas	Direction et Responsables, Juristes, Accueillants Espaces de Rencontres, Administratives
MSAP	☒ op. ☐ fin.	Espaces de Rencontres, Partenariat travailleurs sociaux pour l'accompagnement des femmes, permanences informations juridiques, emploi-formation	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Conseillères Emploi/Formation, Accueillants Espaces de Rencontres, Administratives
FSE	☐ op. ☒ fin.	Accompagnement BAIE des femmes à la formation et à l'emploi, Création d'activité	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
MDEF	☒ op. ☐ fin.	Projet ASTRE : mise en place de formation intra entreprise sur les compétences informelles	Sud Ardèche	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
GRETA(S) ARDECHE	☒ op. ☐ fin.	Assistance renforcée VAE	Sud-Ardèche	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
Structures de l'IAE Collectif Emplois Solidaire	☒ op. ☐ fin.	Vae Collective	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
FONDATIONS	☒op. ☒ fin.	Mixité dans l'apprentissage, Apprentissage numérique des femmes, Maison Digitale, Création d'activité des femmes	Sud-Ardèche	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
Entreprises	☒ op. ☐ fin.	Sécurisation des parcours des salarié-e-s en entreprise, VAE Collectives	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
SCOP	☒ op. ☐ fin.	Mise à disposition de locaux	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
AMESUD	☒ op. ☐ fin.	Partenariat Emploi/Formation/Création activité	Sud-Ardèche : Communauté de Communes Beaume-Drobie	Direction et Responsables, Conseillères Emploi/Formation, Administratives
SOLIHA	☒ op. ☐ fin.	Accompagnement BAIE des femmes à la formation et à l'emploi, Permanences d'accès au droit, Accompagnement Femmes victimes de violences	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Administratives
MRAP	☒ op. ☐ fin.	Permanences d'accès au droit	DEPARTEMENT	Direction et Responsables, Juristes, Administratives
Centres Sociaux	☒ op. ☐ fin.	Accompagnement BAIE des femmes à la formation et à l'emploi, Permanences d'accès au droit, Accompagnement Femmes victimes de violences, Accueil, Information, Orientation et Accompagnement de salarié-e-s et de sénior-e-s en tant que CEP (portage MIFE), Accompagnement à l'emploi de femmes	Tournon-sur-Rhône : Centre Social-Culturel, Aubenas : Au fil de l'Eau, ASA, Le Palabre Annonay : Centre Social Zodiaque	Direction et Responsables, Juristes, Conseillères Emploi/Formation, Administratives

Dispositifs auxquels participe le CIDFF de l'Ardèche

Nom dispositif	Titre projet	Territoire	Fonction	Budget action
Information sur les droits	Permanences d'informations juridiques	DEPARTEMENT	Juristes	69705 €
	Informations collectives sur les droits			6000 €
	8 Mars		Toute l'équipe	1300 €
Violences faites aux Femmes	25 Novembre	DEPARTEMENT	Toute l'équipe	1000 €
	Accueil de Jour			35000 €
	Formations aux violences conjugales			14600 €
	TGD			1850 €
	Outil numérique enfants victimes de violences conjugales			5000 €
Mission transversale : Egalité femme homme	Egalitic	DEPARTEMENT	Direction, Juristes, Conseillères Emploi/Formation	1200 €
	Egalité Professionnelle			500 €
	Interventions en milieu scolaire			2250 €
Emploi/formation	BAIE accompagnement des femmes à l'emploi et formation	DEPARTEMENT	Direction, Conseillères Emploi/Formation	38323 €
	ARIANE			45600 €
	VAE collective IAE			5400 €
	Contrat Objectifs MIFE			84366 €
	Femmes Migrantes			7000 €
	Collectif de dynamisation			1000 €
	Parcours renforcé vers l'emploi FSE			31519 €
Parentalité	Espaces de Rencontres	DEPARTEMENT	Direction, Accueillants Espaces de Rencontres	27000 €
Prestation de services	Sensibilisation/formation	DEPARTEMENT		23635 €

1°) Activité agréée d'information sur les droits

- ✓ Bilan quantitatif :

1107 personnes : 821 femmes / 246 hommes / 11 couples / 29 professionnels (Hors informations dans le cadre de collectifs)
- 640 personnes reçues par rapport à l'année précédente

2342 entretiens assurés – 2374 questions posées

En raison du contexte sanitaire, le CIDFF de l'Ardèche a dû suspendre ses permanences en présentiel et se réorganiser via des permanences téléphoniques soutenues.
42% des informations ont ainsi été dispensées par téléphone sur l'année.

Nombre de personnes accueillies par le personnel de la structure (secrétariat)	Dont téléphonique	Nb de personnes reçues par les juristes	Dont téléphonique
4080	3429	1118	469

Profils des personnes informées :

	Personne physique	Personne morale
Homme	257	29
Femme	832	
TOTAL GENERAL	**1089**	**29**

	TOTAL
Moins de 25 ans	64
25/35 ans	210
36/45 ans	378
46/55 ans	245
56/65 ans	60
+ de 65 ans	161

Ce critère n'évolue pas, ou peu, avec d'année en année une fréquentation relativement stable par tranches d'âges.

Domaines d'interventions :
Les domaines d'intervention sont variés, et concernent avant tout le droit de la famille (mariage, divorce, enfants, concubinage, pacs, successions, etc.), mais aussi le droit du travail, le droit du logement, le droit des étrangers, le droit de la consommation, etc.
La diversité des profils des juristes du cidff07 permet une approche d'ensemble des problèmes d'une personne dont la demande en droit n'est parfois qu'un aspect particulier. L'orientation des personnes est ainsi facilitée en interne (service emploi, parentalité, etc.), ou en externe, en s'appuyant sur les ressources de proximité (associations, juridictions, service sociaux, etc.).

Répartition par thématique principale des personnes informées

	TOTAL
Aide aux victimes	39
Autres domaines du droit	156
Droit de la famille	474
Droit des étrangers	61
Droit du logement	96
Droit social et de la fonction publique	85
Droit, démarches et aides sociales	52
Insertion professionnelle, formation, création d'entreprise	2
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles et discriminations	134
Parentalité, conjugalité	5
Santé, maternité, vie relationnelle	3

Bilan qualitatif :

Le CIDFF de l'Ardèche exerce une mission d'information générale de tous les publics sur leurs droits et obligations ainsi que leur orientation vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits. Cette mission se situe dans le cadre global d'une mission confiée par l'état.
L'information est individuelle et personnalisée, et dispensée dans un souci de la rendre accessible et compréhensible. L'objectif est aussi d'offrir l'éclairage nécessaire à la personne, afin qu'elle puisse agir en connaissance de cause, l'accompagnant aussi vers une plus grande autonomie.

La mission des juristes étant de nature strictement informative, elles.ils transmettent à la personne les règles de droit applicables à la situation exposée, sans lui délivrer de conseil. Les juristes orientent alors la personne vers autres les professionnels du droit : avocats, notaires, huissiers, magistrature, etc.

Listes de lieux de permanences : 25 Permanences en Ardèche

Liste au 31.12.20 :
Aubenas (x5) : Siège, CH, Pont d'Aubenas, Mission locale, Commissariat
Annonay(x3) : Antenne, CH, Gendarmerie
Davézieux : CMS
Lamastre : CMS
Le Cheylard : Gendarmerie
Tournon : Gendarmerie
La Voulte : MFS
Le Teil (x2) : CS, CMS
Privas (x2) : CMS (généraliste et spécialisée)
Rosières : mairie
Les Vans : MFS
Vallon : MFS
Bourg st Andéol : CMS
St Marcel d'Ardèche : MFS
Largentière : Gendarmerie
Visio (x2) : MFS de Thueyts et St Agrève

Afin de consolider son partenariat local et offrir aux justiciables ardéchois.e.s des lieux de permanences adaptés à leur besoin, la stratégie de développement du CIDFF07 consiste à tenir des permanences dans des lieux variés et complémentaires, comme par exemple :

En centres hospitaliers à Aubenas et à Annonay.
En gendarmerie à Annonay, Tournon, le Cheylard, Largentière et en Commissariat à Aubenas
En Centres médicaux sociaux (CMS) à Privas, Le Teil, Bourg st Andéol, Davézieux
En MFS (Maisons France service – ex.MSAP) à Les Vans, Vallon Pont d'Arc, La Voulte, St Marcel d'Ardèche
En Mairie à Rosières
Le CIDFF07 a également développé, dans un souci d'accessibilité aux victimes résidant en milieu très rural, ou ayant des difficultés à se déplacer, notamment en raison du contrôle et de l'emprise qu'elles subissent, deux permanences en Visio mensuelles, via Skype, en partenariat avec les Maisons France Service de St Agrève et Thyets.

En 2020, deux permanences spécialisées ont été assurées : une permanence « sinistrés » au Teil et une permanence en droit des étrangers à Privas

2°) Activité d'accompagnement individualisé vers emploi

- ✓ Bilan quantitatif :

Pour le CIDFF de l'Ardèche :
686 personnes ont été accueillies et orientées en 2019 par le service Emploi/Formation
265 personnes (dont 256 femmes) ont été accompagnées

Dont, sur le financement Ariane par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le FSE pour l'accompagnement de **149 femmes**. Les accompagnements ont été ponctués par des collectifs : Collectif de Dynamisation, Toutesport, Circuit des métiers.

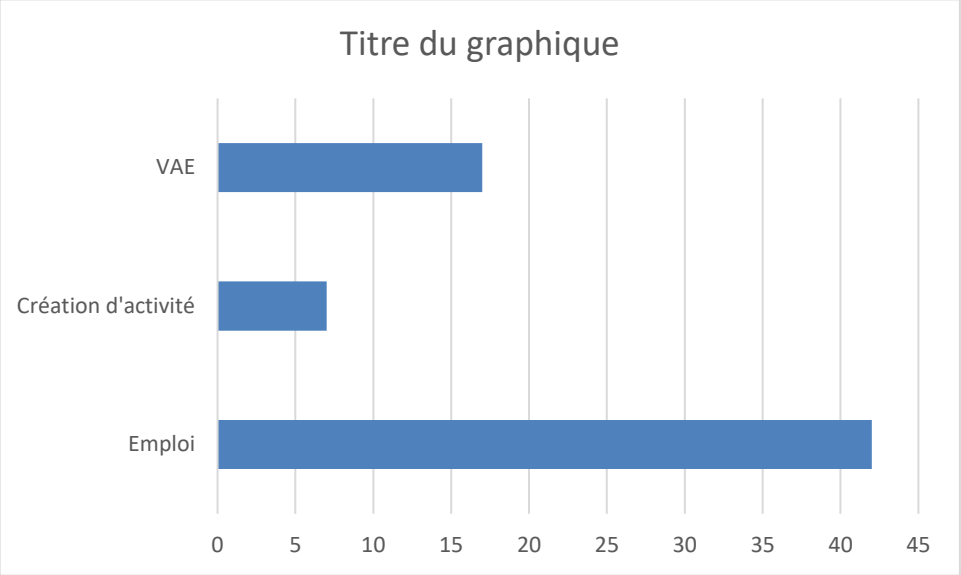

73 PERSONNES ONT EU DES SORTIES POSITIVES

Pour la MIFE de l'Ardèche :

- 646 personnes accueillies (CEP 1) dont 105 personnes informées à distanc
- 367 personnes conseillées et accompagnées (CEP 2 et 3)
- 149 sénior-e-s conseillé-e-s et accompagné-e-s (CEP niv2 et 3)

Une action de VAE Collective a été mise en place par le CIDFF de l'Ardèche et la MIFE de l'Ardèche dans les structures de l'insertion par l'activité économique qui ont permis :
- 9 structures IAE informées
- 66 personnes informées
- 15 personnes diagnostiquées
- 3 personnes engagées dans une VAE et 1 qui ont obtenues la qualification

- ✓ Bilan qualitatif :

Les chiffres de l'emploi (confinement oblige) sont globalement en baisse.
Pour le CIDFF de l'Ardèche :
Le maintien de financement de la DRDFE ainsi que des fonds de la CAF nous a permis d'accompagner 107 femmes sans statut particulier sur l'accompagnement à la formation et à l'emploi.
Une action ARIANE a été négocié avec la Région Auvergne Rhône-Alpes avec du FSE qui a permis d'accompagner 149 personnes vers l'emploi et la formation, dont 42 ont trouvé un emploi et 17 sont entrées en VAE ou en formation.

Pour la MIFE de l'Ardèche :
Pour la MIFE de l'Ardèche, les chiffres sont également en baisse concernant les salarié-e-s mais nous avons de plus en plus de sénior-e-s.
L'action commune au CIDFF de l'Ardèche et à la MIFE de l'Ardèche des VAE Collectives en IAE a permis, malgré les difficultés pour trouver les financements, de certifier 3 personnes, une 4ème est en cours de finalisation de validation.

<u>Perspectives 2021</u>
Le <u>CIDFF de l'Ardèche</u> projette de négocier l'embauche d'une conseillère numérique qui permettra d'anticiper la fracture numérique en termes de recours aux droits d'une part et d'autres parts de former des de mandeuses d'emploi au numérique.
Une nouvelle Maison Digitale au siège du CIDFF de l'Ardèche, qui sera installée dans les locaux de La Poste, permettra d'accompagner par le biais de collectifs des femmes vers l'insertion en travaillant sur la fracture numérique.
Mise en place de Circuits des Métiers afin de faire tomber les barrières liées aux stéréotypes sur les métiers, sur la relation avec l'entreprise…

La <u>MIFE de l'Ardèche</u> va organiser son accompagnement plus spécifiquement à destination des Sénior-e-s en organisant des rencontres avec les entreprises lors de Rallyes vers l'Emploi. Pilotage d'une VAE Collective en sanitaire et social.

3°) Activité d'accompagnement en faveur des femmes victimes de violences

Les besoins des femmes victimes de violences et de leurs enfants sont multiples (accueil, Information, conseil/aide juridique, accompagnement et soutien psychologique, hébergement, relogement...).
Or, de nombreux acteurs interviennent dans leur parcours vers l'autonomie, sans que la coordination des différents intervenant-e-s et la continuité des parcours soient systématiquement assurées. Cette situation constitue une difficulté supplémentaire et un obstacle important pour les femmes victimes de violence qui, en situation traumatique, doivent rechercher tous les interlocuteurs susceptibles de les aider.

Le CIDFF de l'Ardèche, structure spécialisée depuis 30 ans dans la lutte contre les violences faites aux femmes assure sur tout le département des permanences dites "Bureau d'Aide aux Femmes Victimes de violences", qui permettent d'écouter, informer, accompagner, et au besoin réorienter les femmes victimes de violences.

- ✓ Bilan quantitatif :

En 2020, la fréquentation de ce service, assuré par des juristes (bac+4 min.) formées à ce type d'accompagnement, et à la connaissance du réseau local de lutte contre les violences, est en augmentation :

LEAO – Lieu d'accueil, d'Ecoute et d'Orientation (permanences d'aide aux femmes victimes de violences sexistes) :

325 femmes reçues en 2020
(234 femmes reçues en 2019)

AJ - Accueil de Jour Violences conjugales
Pour compléter son offre auprès de ce public, le CIDFF assure depuis début 2014 l'accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences conjugales, sur Aubenas et Annonay :

89 femmes reçues en 2020
(162 femmes reçues en 2019)
L'AJ a été contraint de fermer deux mois au printemps 202, et des réduire ses créneaux d'ouverture à l'automne 2020, en raison du contexte sanitaire

FOCUS COVID :
Voici les éléments chiffrés afférents à l'activité du CIDFF07 sur les champs de violences conjugales et intrafamiliales ("Accueil de jour"+ "Bureau d'aide aux femmes victimes cumulés" /// accueils physiques + téléphoniques cumulés) sur les deux périodes de confinement COVID 2020 :
A titre de comparaison, voici les statistique VIFs/jours ouvrés pour une année complète et deux confinements, dont un en cours.
En 2019: 396 victimes nous ont contactés
En moyenne 1.5 nouvelles victimes de violences/ jour ouvré
Lors du 1er confinement (période du 16/3 au 26/5): 102 victimes nous ont contactés
Le CIDFF07 a maintenu son activité d'aide aux femmes victimes de violences par téléphone, sur 50 jours ouvrés
En moyenne 2 nouvelles victimes de violences/ jour ouvré
Lors de ce second confinement, (période du 2/11 au 15/12/20): 86 victimes nous ont contactés
Le CIDFF07 maintien son activité d'aide aux femmes victimes de violences par téléphone + accueil de jour restent ouverts en présentiel
En moyenne, 2.7 nouvelles victimes de violences/ jour ouvré
FOCUS TGD :
Le ministère de la Justice et le ministère des droits des femmes ont décidé en avril 2013 de généraliser le dispositif TGD afin de développer sur le territoire français une réponse harmonisée aux violences conjugales. La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes l'a consacré dans un nouvel article 41-3-1 du code de procédure pénale. En cas de grave danger menaçant une victime de violences dans le cadre conjugal ou de viol, le procureur de la République peut ainsi lui attribuer, pour une durée de six mois renouvelable, et si elle y consent expressément, un dispositif de téléprotection lui permettant d'alerter les forces de l'ordre en cas de danger. Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche dédiée, permettant à la victime de joindre, en cas de grave danger, le service de téléassistance accessible 7j/7 et 24h/24. Cette plate-forme téléphonique reçoit les appels et évalue la situation. Après l'analyse de la situation, le téléassisteur, relié par un canal dédié aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, demande

immédiatement l'intervention des forces de l'ordre. Ce dispositif permet également la géolocalisation du bénéficiaire.
L'attribution du TGD est effectuée après évaluation de l'AMAV (association d'aide aux victimes GENERALISTE en Ardèche), est sur décision du Parquet.
NB : En cas d'évaluation défavorable de l'AMAV07, ou de décision du Parquet en attribuant pas le téléphone, un accompagnement sera proposé à la victime, par une orientation au CIDFF07.

Le CIDFF07 est en charge de suivi de la victime pendant la durée de la mesure (6 mois renouvelable 1 fois).
Lors de la remise du téléphone, la victime est avisée de ce suivi, et des objectifs poursuivis :

- Favoriser les démarches proactives de la victime, tout en s'assurant de la coordination des professionnels intervenant dans son parcours
- Sécuriser le plus durablement possible le parcours de la victime, pendant et à la sortie du dispositif

Ce suivi consiste donc en un accompagnement socio-judiciaire global (hébergement et logement, démarche auprès du JAF, reprise d'emploi, soutien à la parentalité, …), s'appuyant sur le réseau local, départemental, et national de lutte contre les violences.
Partenariat avec les parties à la convention TGD :
Le CIDFF07 est présent au TGI, le jour de la remise du TGD.
Le CIDFF07 fait 1 rapport écrit de situation/mois à l'AMAV07 qui assure l'interphase avec le Parquet.
L'AMAV07 et le CIDFF07 conviennent d'1 temps d'échange tous les 15 jours sur les situations en cours (physique ou téléphonique)
Le CIDFF07 participe aux comités de pilotage du dispositif
Au court de l'année 2020, le CIDFF a effectué 10 signalements TGD;
Suivis de 8 entretiens d'évaluation par l'AMAV;
Et de la rédaction de 4 évaluations écrites (+1EVVI);
Sur cette même période 1 TGD a été attribué
FOCUS ISCG :

Le programme 2 de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, le IVème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016, la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015, du 27 septembre 2013 préconisent la consolidation des effectifs d'intervenants sociaux en commissariats et en gendarmerie. Les préconisations issues du Grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes réinsistent sur la nécessité de l'existence de ce dispositif en Ardèche.
L'appel à projet 2020 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) prévoyait le soutien d'action en faveur des victimes de violences conjugales et intrafamiliale, notamment les actions des ISCG.
Conformément à cette note de cadrage, et fort de son expertise et de son ancrage territorial, le CIDFF de l'Ardèche a été chargé du portage dans le département des deux postes d'ISCG.
Par sa proximité avec les policiers et gendarmes et sa connaissance des procédures, l'intervenant social en commissariat ou en unité de gendarmerie permet à ses collègues des services sociaux de mieux comprendre le fonctionnement interne des services de sécurité intérieure, les procédures judiciaires et il contribue à décloisonner les actions de chacun.
L'intervenant social assure l'interface entre les services sociaux et les services de police, il facilite la coordination entre eux, relaye et concourt à expliciter les démarches entreprises. Il représente un trait d'union, une passerelle pertinente entre les forces de sécurité intérieure, les secteurs sociaux, judiciaires et/ou médicaux.
La convention départementale a été signée en novembre 2020.
Les recrutements des deux ISCG finalisés au 15 décembre 2020, à l'issue d'une journée collégiale de recrutement, réunissant Gendarmerie Nationale, Police Nationale, et CIDFF de l'Ardèche

- ✓ Bilan qualitatif :

L'équipe a fait remonter une aggravation des situations (quant au forme et niveau de violences). Les victimes ont souvent des enfants.
Une grande détresse psychique est généralement constatée, couplée à un sentiment d'isolement, et parfois de désespoir.
A noter que ce constat est assez spécifique à ces périodes de confinement.
Peu semblent enclines à déposer plainte, pour des causes multiples: peur des conséquences, et des représailles, démarches préliminaires à la plainte rendues difficiles par le confinement (certificat médical, etc.).
En outre, un problème de mobilité et de d'accès aux relais extérieur (assistante social, médecin, etc.) est renforcé par le confinement : Isolement physique et psychique, fracture numérique, problème de langue, etc.

4°) Activité relative au soutien à la parentalité

✓ Bilan quantitatif :

48 familles (-13%) ont été accueillies soit 70 enfants (-4%) pour 259 visites (-21%).

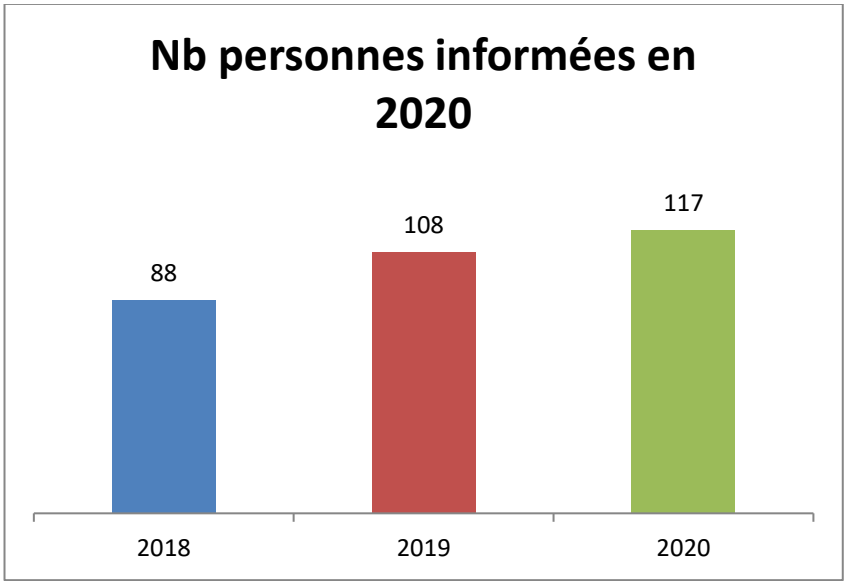

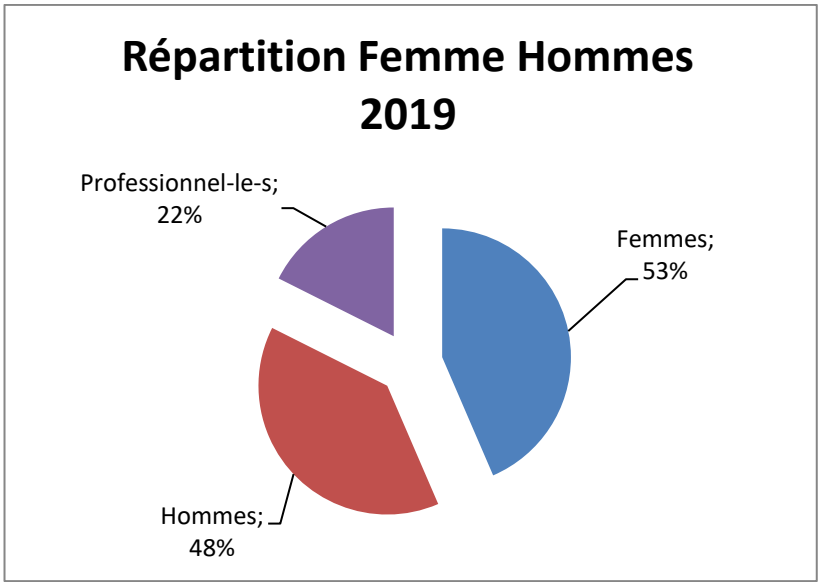

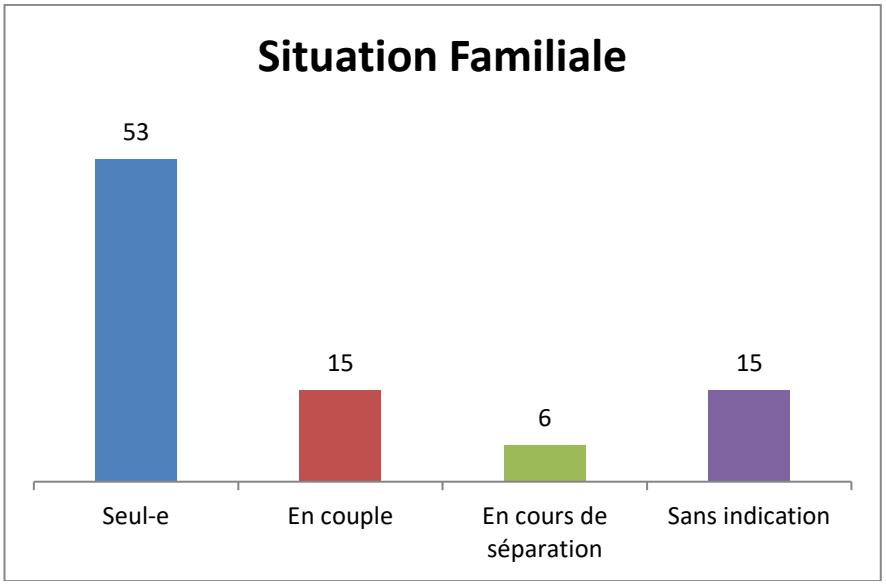

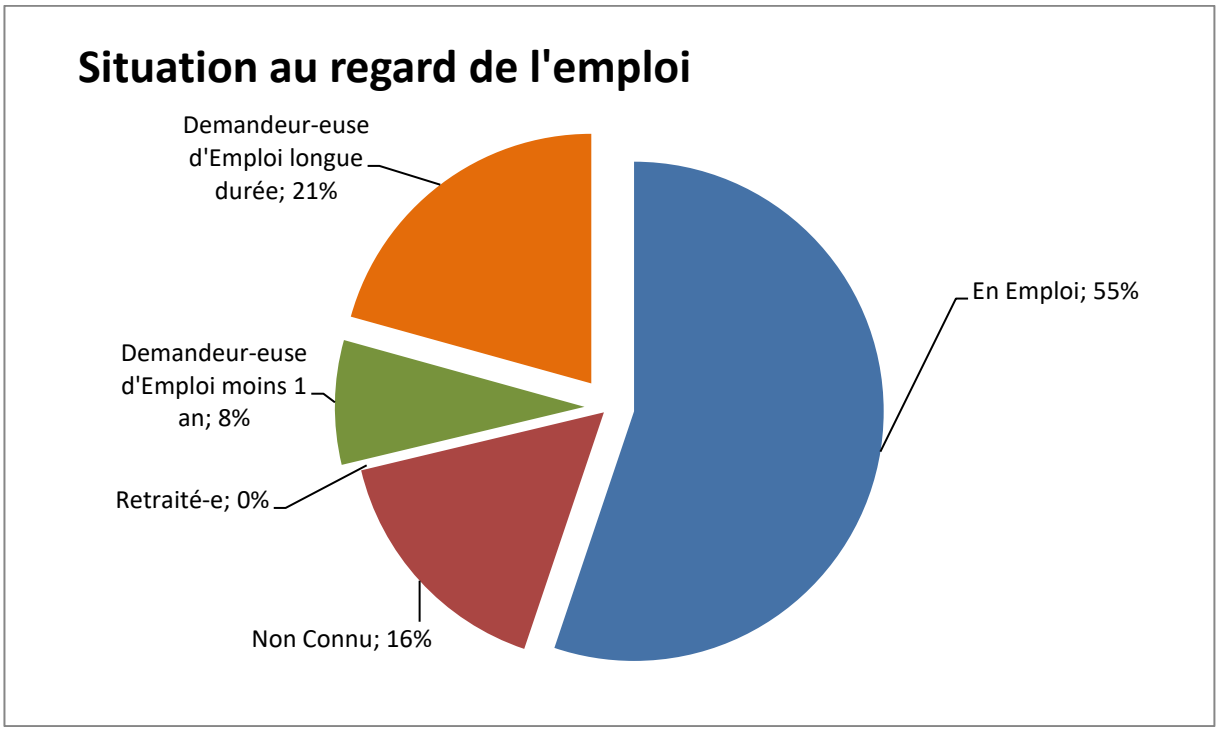

- ✓ Bilan qualitatif :

Les chiffres 2020 cumulés pour les deux espaces de rencontres permettant d'avoir une vision de cette activité au sein du CIDFF de l'Ardèche sont les suivants :

- 48 familles (-13%) accueillies pour 70 enfants (-4%)
- 233 rencontres-droits de visites fixées (-29%) et 26 "passages de bras" : 200 droits de visites "classiques" (86%) et 33 avec "sorties" (14%), auxquels se rajoutent les 37 droits de visites organisés à distance pendant le confinement. Constat d'une hausse de 14% d'absences aux droits de visites
- 127 rendez-vous (Entretien préalable individuel, bilans) fixés avec les familles (-8%). Constat également d'une hausse des absences à ces rdv
- 8 situations MAP ont été mises en place, pour 13 enfants, soit 26 trajets Aller/Retour
- 13 situations ERP ont été mises en place, pour 20 enfants, soit 47 droits de visites

Profils des situations :

- Personnes visiteuses : 77 % des situations où c'est le père qui est visiteur (chiffre en baisse de 20%) ; 21% des situations où c'est la mère qui est visiteuse (chiffre en forte augmentation : 67%) ; 2 % des situations où se sont les grands-parents qui sont visiteurs (chiffre en baisse)
- Nombre d'enfants par situation : 60% des situations où il y a 1 seul enfant ; 33% des situations où il y a 2 enfants et 6% des situations où il y a 3 enfants et plus
- Ages des enfants : 13% des situations où l'-les enfant-s a-ont entre 0 et 2 ans (augmentation de 50%) ; 17% des situations où l'-les enfant-s a-ont entre 3 et 5 ans (augmentation de 33%) ; 44% des situations où l'-les enfant-s a-ont entre 6 et 11 ans (principale tranche d'âge accueillie, chiffre en baisse de 30%) ; 25% des situations où l'-les enfant-s a-ont plus de 12 ans, public "ados"
- Rythme des rencontres : 54% des situations ont 2 droits de visites par mois et 40 % en ont 1 par mois. Les 6% restant représentent les familles pour lesquelles le rythme n'avait pas été défini au 31 décembre, l'entretien préalable du parent visiteur n'ayant pas encore eu lieu
- Durée des mesures : principalement les mesures durent de 6 mois à 1 an pour 46% des situations ; de 1 à 2 ans pour 31% des situations et moins de 6 mois pour 23% des familles.

L'activité des espaces de rencontres c'est aussi :
1863.3 heures d'ouvertures (droits de visites, rendez-vous, réunions, administratifs, fonctionnement) (+5%), pour 396 jours cumulés d'ouvertures, dont 42 samedis cumulés.
2700.49 heures d'activité totale tous salarié-e-s confondu-e-s : 12 intervenant-e-s mais aussi le personnel administratif : Direction, Comptabilité et Coordination.

La répartition du temps de travail des intervenant-e-s se fait de la manière suivante :

- Droits de visites : 31%
- MAP : 5%
- ERP : 11%
- Rendez-vous avec les familles : 19%
- Réunions : 14%
- Supervision : 4%
- Divers : 16%

66%

On dénombre 51 nouvelles mesures en 2020 : 92% émanant des JAF, principalement du TJ de Privas, 2% de la Cour Appel de Nîmes et 6% sur "invitation" (demande de l'un ou les deux parents, sans décision de justice, mais avec accord amiable des deux parents), soit une augmentation de 12% des décisions JAF.

69% des nouvelles mesures judiciaires ont une ou des "problématique-s" : **violences conjugales (51%)**, troubles psychiatriques (9%) ou problème-s d'addiction-s (40%).

Pendant le confinement :

- les 19 rendez-vous organisés représentent 15% des rendez-vous organisés sur l'année,
- les 37 droits de visites organisés représentent 16% du nombre total de droits de visite effectifs,
- les 72 droits de visites annulés représentent 25% du nombre total de droits de visites programmés sur l'année.

Possibilité d'avoir les chiffres détaillés par Espace de Rencontre et d'autres chiffres complémentaires sur demande auprès du secrétariat.

Difficultés rencontrées

- Confinements et mesures sanitaires évolutives auxquelles nous devons sans cesse nous adapter et composer. Liste d'attente : nous avons commencé en 2020 avec 3 mois de délais pour "Le Ricochet", puis il y a eu le premier confinement et donc une suspension des droits de visites jusqu'en juillet. Reprise avec les protocoles sanitaires limitant les capacités d'accueil nous permettant de n'intégrer que 3 nouvelles familles pour Ricochet au mois de juillet puis 5 familles en novembre et 3 en décembre. Pas de souci de liste pour "La Courte Echelle". En décembre, nous finissons à 3 à 4 mois d'attente et plus long 5 à 6 mois pour les ERP pour "Le Ricochet".
- Problématiques des situations qui relèvent plus de la médiation conjugale que des espaces de rencontres
- Location d'un véhicule pour assurer les MAP à l'espace de rencontre" La Courte Echelle" à Tournon-sur-Rhône : seul lieu de location possible se situe à Romans-sur-Isère à 40 Km aller-retour de l'espace de rencontre
- Transmission d'informations entre les intervenant-e-s et la coordination est de plus en plus lourde, du fait qu'elle se fasse en format "papier" (valise, transport valise, enveloppe par La Poste, roulement des intervenant-e-s).
- Transmission des jugements : nous avions convenu avec les Juges aux Affaires Familiales que les jugements seraient envoyés systématiquement, directement au CIDFF07, lors de demande de mise en place de droit de visite. Du fait de changement de greffier-ière, cela n'est plus régulier. Un point va être fait avec le Tribunal Judiciaire de Privas.

Professionnalisation et formations :

- Formations des nouveaux-elles intervenant-e-s (5 personnes)
- Réunion avec les JAF, la Présidente du TJ de Privas, les enquêteurs-trices sociaux-ales : 10 avril 2020 en visioconférence
- Ouverture des deux espaces de rencontres à la journée (de 9h à 17h)
- Augmentation des temps de "Supervision" des équipes 1.5 heures par mois, soit 18 heures annuelles, au lieu de 12 heures.
- Dématérialisation amorcée pour la communication et transmission d'informations entre la coordination et les équipes d'intervenant-e-s
- Mise en place d'une communication avec les familles uniquement par mail : notice d'information à destination des parents, présentant le dispositif des espaces de rencontres, est adressée aux familles dès le premier contact, par mail
- Poursuite de la mise en place des Espaces de Rencontre Protégé (ERP) et des Mesures d'Accompagnement Protégé (MAP)

- Poursuite des ouvertures à la "journée" (à partir de 9h00).
- Rencontre annuelle avec les JAF – TJ de Privas.
- Réunion annuelle en présence de tous les financeurs (CAF, Cour d'Appel, Juges, Département de l'Ardèche)
- Entretiens préalables individuels des parents réalisés en décalés (15 jours à 3 semaines) pour laisser le temps au parent hébergeant de mieux préparer l'-les enfant-s.
- Mise en place d'un mail type adressé au-x parent-s qui ne pren-d-nent pas contact avec l'Espace de Rencontre dans le 1er mois de la réception du jugement avec demande de contact sous 15 jours.
- Poursuite de la formation des intervenant-e-set du personnel "administratif".
- Participation aux journées régionales de la Fédération Française des Espaces de Rencontres (FFER) dont nous sommes adhérents.
- Attestation récapitulative des droits de visites adressée systématiquement au JAF en charge du dossier, aux avocats et aux parties, à la clôture de chaque situation, ou à la demande d'un parent.
- Communication systématique avec les parents par mail (envoi des convocations, courriers) pour ceux qui disposent d'une adresse mail
- Convocation systématique des enfants de 7 ans et plus, ou de la fratrie si un des enfants a 7 ans ou plus, aux entretiens préalables individuels du parent hébergeant
- Réception systématique des décisions JAF, adressées par le TJ, en cas de mise en place de droits de visites dans nos espaces de rencontres

Perspectives 2021 :

- Mise en place d'une notice d'information à destination des parents, présentant le dispositif des Espaces de Rencontres, adressée aux familles en même temps que le jugement
- Mise en place d'un questionnaire de "satisfaction" à destination des familles dans le cadre d'un démarche qualité du CIDFF.
- Prévision d'augmenter le nombre d'intervenant-e-s, ponctuellement, travaillant la journée, 5 au lieu de 4, afin de pouvoir proposer des rendez-vous supplémentaires aux familles, et ainsi réduire les listes d'attentes s'il y en a. Cette solution est mise en place du 1er janvier au 31 mars 2021 pour l'espace de rencontre "Le Ricochet"
- Ouverture d'un 3ème espace de rencontre à Privas, permettant ainsi de réduire les listes d'attente et répartir les familles, de proposer un lieu plus proche pour les familles du Centre Ardèche.
- Investissement dans le logiciel de gestion des espaces de rencontres, travaillé et proposé par la FFER : formation du personnel (direction, coordinatrice administrative, intervenant-e-s), saisie des dossiers en cours et mise en place progressive au cours du 1er semestre 2021. Le logiciel permettra une fluidité de transmission des données, accessible à tous-tes les salarié-e-s, via une connexion internet, grâce aux accès individuels, mais également garantira le respect de la confidentialité et de la protection des données
- En parallèle, mise en place de la dématérialisation, courant du 1er semestre, des documents entre l'administratif et les équipes : investissement dans des ordinateurs portables, des téléphones portables avec abonnement téléphonique et internet adéquat.
- Diffusion d'un court spot présentant les espaces de rencontres, réalisé par la FFER, à tous les financeurs et les partenaires, consultable également sur le site internet du CIDFF de l'Ardèche
- Recherche d'un nouveau lieu plus adapté à Tournon-sur-Rhône : au moins 2 salles bien distinctes pour permettre l'accueil des rendez-vous et/ou des droits de visites et/ou des droits de visites en ERP, simultanément.
- Mise à disposition d'un véhicule de service, pour tous les salarié-e-s du CIDFF de l'Ardèche, rattaché à l'Antenne d'Annonay permettant ainsi de répondre à la problématique de réservation de véhicule dans le cadre des MAP. Actuellement, nous louons un véhicule que les intervenant-e-s doivent récupérer à Romans-sur-Isère soit à 20 km aller, représentant 25 minutes de temps de trajet.
- Possibilité de faire et de proposer des droits de visites en visioconférence pour certaines situations. Le confinement a permis de tester cette solution et peut paraitre une réponse a un besoin de certaines familles.
- Travail en équipe pour appliquer le nouveau référentiel national des espaces de rencontres

5°) Activité relative à l'Accueil-Secrétariat à Aubenas

✓ Bilan quantitatif :

6132 personnes ont été accueillies soit 5163 par téléphone et 869 en physique ; dont 4852 femmes et 1280 hommes.

GENRE	JURIDIQUE		BAFVV		AJ		TGD		3919		EMPLOI / FORMATION		VIE PRATIQUE		ADMIN		DIRECTION		ESPACES RENCONTRES		AUTRES	
	Appels	Visites	Appels	Visites	Appels	Visites	Appels	Visites	Appels	Visites	Appels	Visites	Appels	Visites	Appels	Visites	Appels	Visites	Appels	Visites	Appels	Visites
Femme	**1941**	**233**	**788**	**206**	**83**	**81**	**2**	**1**	**4**	**1**	**588**	**158**	**78**	**11**	**213**	**5**	**55**	**13**	**265**	**4**	**82**	**40**
Homme	**570**	**111**	**39**	**12**	**2**	**6**	**0**	**0**	**0**	**0**	**98**	**36**	**25**	**2**	**52**	**6**	**9**	**5**	**219**	**2**	**50**	**36**
TOTAL	**2511**	**344**	**827**	**218**	**85**	**87**	**2**	**1**	**4**	**1**	**686**	**194**	**103**	**13**	**265**	**11**	**64**	**18**	**484**	**6**	**132**	**76**
TOTAL FEMMES	2174		994		164		3		5		746		89		218		68		269		122	
TOTAL HOMMES	681		51		8		0		0		134		27		58		14		221		86	
TOTAL PAR ACTION	2855		1045		172		3		5		880		116		276		82		490		208	

Les appels téléphoniques pris en charge pendant le confinement, soit du 17 mars au 25 mai 2020 ne sont pas comptabilisés.

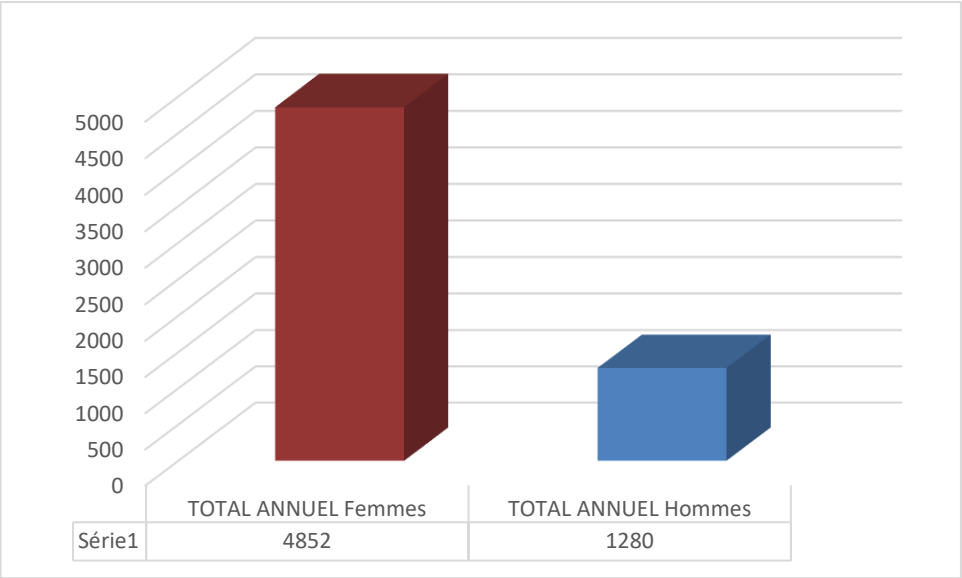
5000
4500
4000
3500
3000
2500
2000
1500
1000
500
0
TOTAL ANNUEL Femmes
TOTAL ANNUEL Hommes
Série1
4852
1280

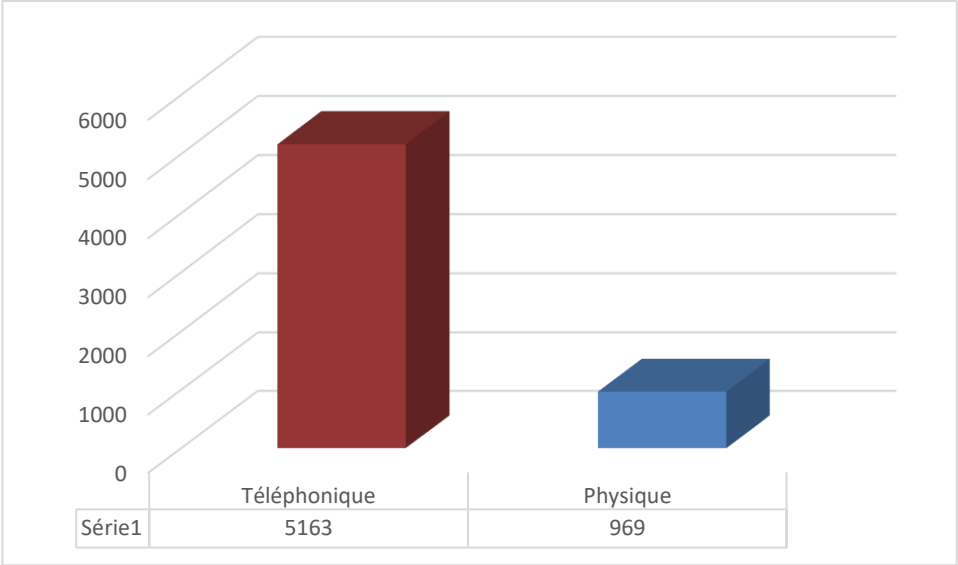
6000
5000
4000
3000
2000
1000
0
Téléphonique
Physique
Série1
5163
969

6°) Activité d'Organisme de formation

Certification QUALIOPI : le 16 novembre 2020

Formations dispensées :

- Femmes victimes de violences conjugales : 92 personnes
- Sensibilisation prostitution : 48 personnes
- Formation enfants victimes de violences conjugales : 88 personnes

7°) Activité d'information collective

	Nature des informations collectives	Nombre de personnes informées	Thématiques
Accès au droit	Informations Juridiques	734	Droit du travail, droit de la famille, présentation des services du CIDFF07, être parents après la séparation
Lutte contre les violences	Formation des professionnel-le-s		Violences conjugales, présentation des services du CIDFF07, développement du CIDFF07/Partenariat
	Collèges, Lycées		Impact des violences conjugales sur les enfants, présentation des services du CIDFF07,
Emploi, Insertion professionnelle	Garantie Jeune		Elargissement des choix professionnels, égalité fille garçon, égalité professionnelle, présentation des services du CIDFF07,
	Validation des Acquis par l'Expérience		Validation des Acquis par l'Expérience, présentation des services du CIDFF07,
Éducation, citoyenneté	Interventions scolaires		Egalité fille garçon, élargissement des choix professionnels, prévention des violences et harcèlement sexistes, harcèlement moral, égalité professionnelle, lutte contre les discriminations, présentation des services du CIDFF07,

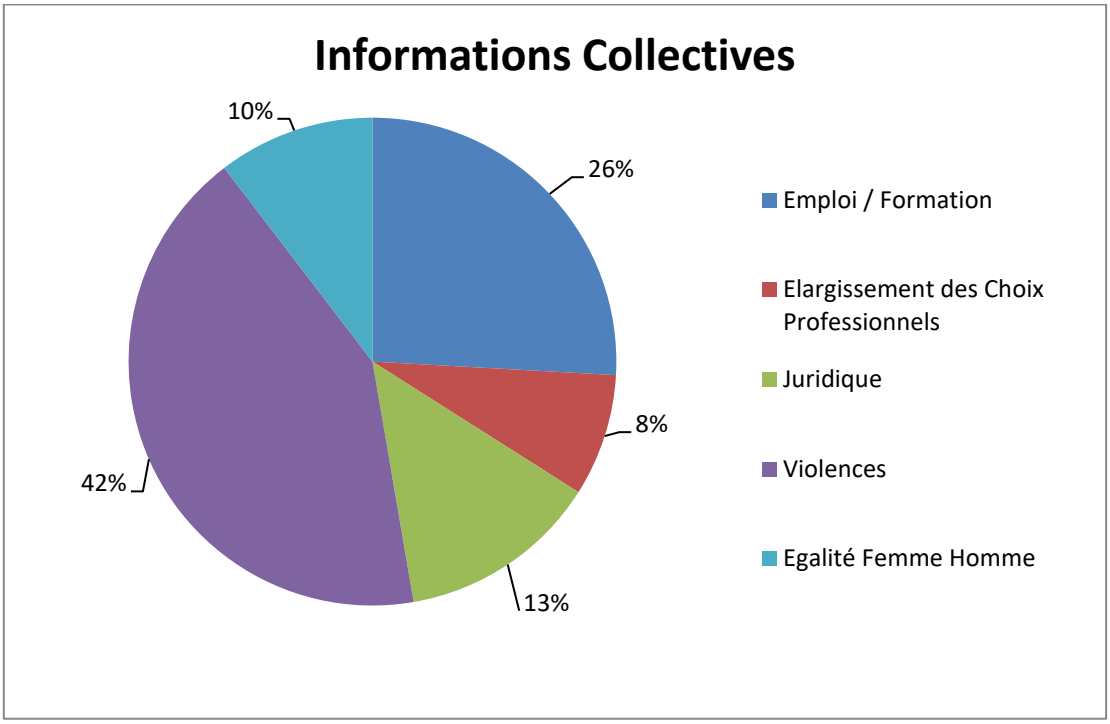

- Activités lucratives exercées accessoirement (prestations de formation, vente d'articles de revue ou de produits dérivés, coaching de groupe payant, organisation de colloques, autres)

Titre du projet	Public concerné	Financements
Formation "Lutter contre les violences conjugales"	Professionnel-le-s	DRDFE – FIPD – OPCA - Département de l'Ardèche
Informations juridiques	Jeunes de la PJJ-intervention RAM	PJJ 26/07 et RAM
Egalité professionnelle	Entreprise	OPCA
Egalité filles garçons en milieu scolaire	Lycée et collèges du Département	Etablissements scolaires et politique ville

- Actions de communication du CIDFF de l'Ardèche

Action	Support	Origine
Impact des violences conjugales sur les enfants	Plaquettes papiers et dématérialisées	☒ **CIDFF** ☐ **FR** ☐ **FN**
Activité globale CIDFF 07	Plaquettes papiers et dématérialisées	☒ **CIDFF** ☐ **FR** ☐ **FN**
Activités ISCG et RAC	Plaquettes papiers et dématérialisées	☒ **CIDFF** ☐ **FR** ☒ **FN**

8°) Perspectives

Secteur Juridique

- Déploiement « Point Justice » auprès des MSAP/MFS en Visio notamment à Villeneuve de Berg
- Redéploiement des permanences en présentiel, si la situation sanitaire le permet

Secteur Violences faites aux femmes

- Le CIDFF de l'Ardèche propose le renouvellement, dans le cadre du FIPD 2020, de l'action réfèrent violence. Cette action s'axera en particulier sur la mission de formation, en qualité d'organisme de formation labélisé Qualiopi.
- Il est donc important de développer des modules en visio-conférence, afin de continuer à former malgré le contexte sanitaire. C'est les cas en particulier de deux nouveaux axes de formation prioritaires :
    - L'impact des violences conjugales sur les enfants et l'exercice de la parentalité
    - La lutte contre le système prostitutionnel
    - Le CIDFF de l'Ardèche prévoit donc cette année de proposer des modules en VISIOCONFERENCE.
- TGD : les dotation TGD devraient accroitre sur la juridiction, entrainant une augmentation du nombre de victime bénéficiaires à accompagner (évolution probable de 3 à 8 TGD)
- Des actions innovantes, répondant aux besoins du territoire et investir dans des bracelets ou des boutons d'alarme connectés pour les femmes victimes de violences en situation de danger.
- Renforcement du Réseau d'Accueil Citoyen pour femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales amorcé en 2020

Secteur Emploi Formation CIDFF et MIFE de l'Ardèche

- Devenir conseiller numérique sur le territoire et valoriser nos ateliers « Clic et Droit » et notre formation Clé Numérique auprès du public afin d'ouvrir un Chantier d'Insertion dans le domaine du numérique afin de permettre à tous de bénéficier de sensibilisation.
- Poursuivre nos actions TouteSport! sur le territoire.
- Poursuivre l'élargissement des choix professionnels par des circuits des métiers.
- La MIFE de l'Ardèche va organiser son accompagnement plus spécifiquement à destination des Sénior-e-s en organisant des rencontres avec les entreprises lors de Rallyes vers l'Emploi ou des Vis'Entreprise, ouverture d'un atelier numérique Séniors.

Secteur Parentalité

- Mise en place d'une notice d'information à destination des parents, présentant le dispositif des Espaces de Rencontres, adressée aux familles en même temps que le jugement et d'un questionnaire de "satisfaction
- Prévision d'augmenter le nombre d'intervenant-e-s, ponctuellement, travaillant la journée, 5 au lieu de 4, afin de pouvoir proposer des rendez-vous supplémentaires aux familles, et ainsi réduire les listes d'attentes s'il y en a. Cette solution est mise en place du 1er janvier au 31 mars 2021 pour l'espace de rencontre "Le Ricochet"
- Ouverture d'un 3ème espace de rencontre à Privas, permettant ainsi de réduire les listes d'attente et répartir les familles, de proposer un lieu plus proche pour les familles du Centre Ardèche.
- Investissement dans le logiciel de gestion des espaces de rencontres, travaillé et proposé par la FFER
- Mise en place de la dématérialisation, courant du 1er semestre, des documents entre l'administratif et les équipes : investissement dans des ordinateurs portables, des téléphones portables avec abonnement téléphonique et internet adéquat.

- Diffusion d'un court spot présentant les espaces de rencontres, réalisé par la FFER, à tous les financeurs et les partenaires, consultable également sur le site internet du CIDFF de l'Ardèche
- Recherche d'un nouveau lieu plus adapté à Tournon-sur-Rhône
- Mise à disposition d'un véhicule de service, pour tous les salarié-e-s du CIDFF de l'Ardèche, rattaché à l'Antenne d'Annonay
- Travail en équipe pour appliquer le nouveau référentiel national des espaces de rencontres

Mission transversale égalité

- Poursuite de nos actions de prévention et de sensibilisation auprès des scolaires
- Poursuite des interventions sur l'égalité femmes hommes en entreprises mais également en collectivités territoriales
- Développer l'outil "Egalitic"

Association :

- Travail avec la Déléguée du Personnel sur le rattachement à une convention collective
- Travail sur RGPD et démarche qualité dans nos services

9°) Articles de presses

Article 1 : Le Dauphiné "8 mars" - 3.03.20

AUBENAS

Rencontre "L'égalité n'a pas d'âge" le 11 mars

Après la journée internationale du droit des femmes, le centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) organise un temps d'échanges mercredi 11 mars, de 14 heures à 17 heures au Pôle de services, en partenariat avec Loisirs solidarité des retraités, le pôle seniors et le service jeunesse. L'occasion d'évoquer les sujets liés à l'égalité femme homme entre jeunes et seniors. Participation gratuite. Information et inscription au 04 75 93 31 70 ou par mail à cidff07@cidff07.fr

La séance sera suivie d'un goûter.

Article 2 : Le Dauphiné "Fermeture confinement" - 17.03.20

AUBENAS

Fermeture du Palabre et du CIDFF

Le Palabre est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Soutien aux personnes fragiles au Palabre

Le centre socioculturel Le Palabre ferme ses portes au public suite aux recommandations sanitaires. Une grande majorité des salariés est en télétravail pour assurer un suivi téléphonique du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures au 04 75 37 00 73 ou au 04 75 35 28 73. Des permanences sont mises en place également par mail : csclepalabre@gmail.com pour l'accueil général et secretariatej.csc@gmail.com pour l'accueil des centres de loisirs.

Les équipes restent mobilisables pour les gardes d'enfants, exclusivement pour le personnel prioritaire appelé à lutter contre l'épidémie : soignants et services d'urgence. Le Palabre propose aussi un soutien à la population fragile en confinement obligatoire et isolée, comme le portage de courses de premières nécessité, ou de médicaments.

Permanences téléphoniques au CIDFF

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) annule les permanences et rendez-vous physiques, ainsi que toutes les formations, les sensibilisations, les réunions et les collectifs, quels que soit le service et le lieu de permanence.

Cependant, les permanences téléphoniques du service juridique et du bureau d'aides aux femmes victimes de violences sont ouvertes de 10 heures à 12 heures au 06 79 54 89 44. Une permanence téléphonique emploi/formation est aussi ouverte de 10 heures à 12 heures au 06 70 28 89 16.

Article 3 : La Tribune "Confinement Violences Conjugales" - 23.04.20

ARDÈCHE Pour les foyers accueillant des victimes de violences conjugales

« Les effets plus visibles à partir du 11 mai »

Depuis que la pandémie liée au coronavirus est apparue, le monde a certes ralenti, mais il ne s'est pas arrêté pour les victimes de violences conjugales. Le président de la République leur a d'ailleurs adressé une pensée, lundi 13 avril, au cours de son allocution à la Nation. *« Cette période est encore plus difficile à vivre lorsque les tensions sont là, que les risques de violence dans la famille scandent le quotidien […] »* développa ainsi Emmanuel Macron.

La sécurité du collectif

Et si pour réussir à y faire face, une circulaire en date du 25 mars 2020 permet l'éviction *« à tous les stades de la procédure de l'auteur de violences conjugales »*, la situation a également des conséquences dans les foyers qui accueillent leurs victimes au quotidien. *« Par rapport à ce qui est de la nécessaire autonomie pour pouvoir partir, nous aurons forcément régressé durant cette période. Il faut en effet s'imaginer que nous leur avons enlevé beaucoup de choses, et qu'il faudra donc leur redonner confiance petit à petit. J'aimerais pouvoir voir aller dehors et faire ses courses, quelqu'un qui n'est pas sorti de deux mois »* pose Stéphanie Chiffe, directrice d'un foyer situé dans le sud-Ardèche.

Une situation à laquelle la structure, dès le 13 mars, avait tenté de préparer ses résidentes. La décision d'un départ leur appartenant par la suite. *« À celles qui avaient une solution sûre […], et qui souhaitaient partir car elles ne supporteraient pas le confinement, nous avons dit qu'il était encore temps de pouvoir le faire. Nous nous sommes par la suite réorganisés et ce, en axant principalement notre intervention sur la sécurité du collectif. Et globalement, (les résidentes N.D.L.R) sont toutes restées »*. Un total de vingt-et-une « familles », femmes seules ou avec des enfants étant accueillies.

Et demain ?

Oui mais dans l'attente du déconfinement, la structure a dû se réinventer. Une mue aussi difficile que nécessaire.

« Avec les équipes, nous avons dû travailler à la prise en charge des enfants pour les activités et pour le soutien scolaire. Nous avons aussi demandé un éducateur de plus sur les week-ends, afin de conduire les activités et d'éviter que le groupe ne parte en tension » souligne S. Chiffe.

Celle-là même, qui à l'instar *« du service social dans son ensemble »*, pense aussi au lendemain. *« Je pense que beaucoup de femmes n'ont pas la possibilité d'appeler ou de se déplacer pour se signaler. Et avec les enfants à l'école et les femmes qui pourront plus ressortir, je crois que les effets seront plus visibles à partir du 11 mai »*. Trois numéros (114, 115 et 3919) restant pour cela à la disposition des victimes.

C. V

Pour Stéphanie Chiffe, « les effets seront plus visibles à partir du 11 mai ». © Pixabay

Les CIDFF toujours actifs

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de la Drôme poursuit également ses missions, notamment le service d'aide aux femmes victimes de violences continue à accompagner les femmes : accompagnement par des juristes, travailleuses sociales et psychologues, intervenantes sociales en gendarmerie, appartements d'urgence, téléphone grave danger, réseau d'accueil citoyen. Pendant la période de confinement, le CIDFF a mis en place, grâce à des partenariats publics ou privés, des solutions d'hébergement d'urgence. Contact : 07 81 08 16 20.

Côté Ardèche, le CIDFF propose depuis le début du confinement une permanence téléphonique « Juridique et bureau d'aides aux femmes victimes de violences », du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h ainsi que le vendredi de 9h à 12h au 06 79 54 89 44.

Rappel : faites le 17 ou 112 pour la police/gendarmerie, le 18 ou 112 pour les pompiers, et vous pouvez adresser un SMS au 114.

Ici aussi, on vous aide

▸ En Vaucluse : point d'accueil éphémère pour les femmes victimes de violences conjugales au centre commercial Avignon Nord de 13h à 17h du lundi au vendredi, et un autre au centre commercial Mistral7, de 9h à 13h le lundi et le vendredi.

▸ Numéro spécial d'urgence créé par le Conseil national des barreaux pour conseiller et accompagner les professionnels qui accueillent les victimes de violences intrafamiliales. Cela concerne les policiers, les gendarmes, les pharmaciens, les médecins, les associations dédiées à la lutte contre les violences intrafamiliales et les écoutantes du 3919.

Pharmacies : un dispositif opérant

Face aux violences intrafamiliales, notamment conjugales, qui pourraient se développer en cette période de confinement, la pharmacie peut constituer un point d'appui et d'alerte. C'est un dispositif opérant et judicieux selon Gilles Bonnefond, président de l'USPO (Union des syndicats de pharmaciens d'officine). *« Si nous ne sommes pas fortement sollicités en France, il y a eu tout de même des signalements du côté de Nancy. Et c'est une bonne idée : le confinement dure avec toutes les difficultés du vivre ensemble, ce n'est pas facile dans des petits logements, et il faut donc trouver des moyens pour baisser la tension. Les pharmacies sont un des seuls commerces ouverts et un référent santé, les femmes peuvent s'adresser à quelqu'un et exprimer un mal-être. Ce dispositif a aussi un effet préventif et dissuasif. Le voisinage a également son rôle à jouer. »* explique celui qui est pharmacien à Montélimar.

Pour Gilles Bonnefond, c'est important de marteler les numéros, *« c'est un signe aussi en direction des agresseurs, ils savent qu'il y aura des conséquences… »*.

Donnons-les donc :

▸ **17** (depuis un fixe) et **112** (depuis un portable) en cas d'urgence

▸ **119** Allo enfance maltraitée

▸ **par SMS au 114** n° à destination des personnes sourdes et malentendantes

▸ **3919** violences femmes info.

En **Drôme-Ardèche**, vous pouvez aussi appeler les CIDFF et l'Oiseau Bleu (lire ci-dessus et ci-contre), les **plannings familiaux** (Dieulefit au 06 70 02 79 51 ; Nyons au 04 75 26 43 26 ; Romans au 04 75 02 39 78), à Privas **Femmes solidaires** (04 75 64 08 50), l'**AMAV 07** (04 75 29 30 00) et l'**Anef** (04 75 64 92 67). Dans le Vaucluse, le **CIDFF** (04 90 86 41 00) et **Rhéso 84** (04 90 60 36 84).

1 site où vous pouvez entrer en relation par tchat avec un policier ou gendarme spécialement formé www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

L. O.

Article 4 : Le Dauphiné "Violences Conjugales" - 14.05.20

DRÔME ET ARDÈCHE Il semblerait que l'augmentation des violences redoutée pendant le confinement n'ait pas eu lieu

Violences conjugales : « Pas d'explosion mais toujours beaucoup de cas »

Alors que la période de confinement pouvait faire craindre une hausse des violences sur conjoint, il semblerait que les cas, bien que toujours aussi nombreux, n'aient pas augmenté. Forces de l'ordre et associations d'aide aux victimes restent vigilantes.

« On a été très sollicités sur ce contentieux… Mais pas plus que d'habitude : nous n'avons pas noté d'explosion. » Au parquet de la Drôme, les violences intrafamiliales prennent beaucoup de place. Mais contrairement à ce que l'on aurait pu craindre, il semblerait que l'augmentation des violences redoutée n'ait pas eu lieu. « Nous avons eu une dizaine de placements sous contrôle judiciaire avec des mesures d'éloignement, mais aussi des comparutions immédiates où des conjoints violents ont été réincarcérés. »

Quatre téléphones "grave danger" remis pendant le confinement dans la Drôme

Au cœur du dispositif de veille : les associations d'aide aux victimes, comme Remaid ou le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), et les intervenantes sociales en gendarmerie, mais aussi des services d'enquête. « Nous avons pu profiter du maillage très fort qui existe et du réseau très actif pour que les victimes restent au maximum en sécurité. »

Concernant les moyens de signalement des violences, il semblerait que les faits aient été signalés de façon « classique », durant la période de confinement. « Ce sont principalement les voisins, la famille des victimes ou les victimes elles-mêmes qui font appel aux forces de l'ordre. Concernant l'entourage, on peut d'ailleurs souligner le civisme de ceux qui signalent les violences quand ils en sont les témoins… »

Au cours de la période du confinement, quatre téléphones "grave danger" (dit TGD, délivrés aux femmes dans les cas les plus graves) ont été remis aux victimes de violences. Plusieurs victimes ont aussi bénéficié de logements d'urgence pour être éloignées du conjoint violent.

En Ardèche, au moins une victime a lancé l'alerte dans une pharmacie

Côté Ardèche, même constat : beaucoup de cas, mais il est trop tôt pour parler d'une forte augmentation. « Ce que l'on constate, c'est une hausse des violences au sein des domiciles, mais pas spécifiquement des violences conjugales : il peut s'agir de conflits entre personnes alcoolisées, voisins, amis… », explique le colonel Olivier Coulbeau, commandant le groupement de gendarmerie de l'Ardèche.

Concernant les violences au sein des couples, un suivi particulier a été mis en place pour les victimes. « Chaque semaine, une audioconférence a été organisée avec les associations d'aide aux victimes, la police et les gendarmes et la déléguée départementale aux droits des femmes, pour faire remonter les situations à risque. Nous avons ainsi pu agir en amont et rester attentifs en cas de danger imminent. »

À noter qu'en Ardèche, le dispositif d'alerte via les pharmacies a été utilisé au moins une fois : « Le 2 mai, une victime a lancé l'alerte dans une pharmacie, à Ruoms. Les gendarmes de Vallon-Pont-d'Arc ont pu prendre en charge la victime dont le conjoint a été placé en garde à vue. Il fait l'objet d'une mesure d'éloignement ainsi que d'une convocation devant le tribunal pour répondre de ces faits. »

A.Mo.

Les cas de violences conjugales sont restés nombreux pendant le confinement, sans « explosion », selon les premiers retours. Photo archives Le DL/Angélique SUREL

LE CHIFFRE

LE NOMBRE DE SITUATIONS À RISQUE SUIVIES PAR REMAID

15

C'est le nombre d'auteurs de violences conjugales suivis dans le cadre du dispositif Covid-19 mis en place par le pôle sociojudiciaire de l'association Remaid dans la Drôme. « Sur 240 personnes sous contrôle judiciaire que nous suivons en moyenne, 45 sont des auteurs de violences conjugales », explique Anne-Lise Costerg, responsable du pôle. « Nous avons repéré 15 situations à risque, où les auteurs présentaient un fort risque de passage à l'acte, contre leur victime, ou bien contre eux-mêmes. »

Anne-Lise Costerg et responsable du pôle sociojudiciaire de l'association Remaid.

La difficulté d'alerter pendant le confinement

« Des saisines moins nombreuses, une activité moins importante » : c'est le constat que fait Fabrice Delabroy, directeur de l'association d'aide aux victimes drômoise Remaid, pour la période du confinement. « Auparavant, les violences intrafamiliales représentaient de 25 à 30 % de notre activité : pendant le confinement, on est tombé à 10 %. » Cela signifie-t-il que les violences intrafamiliales seraient en baisse ? « Impossible à dire, car celles qui apparaissent pour nous sont celles faites sur saisine du procureur, c'est-à-dire le haut du spectre, où des poursuites pénales sont engagées. « Ce qui est fort probable, c'est que les violences sont moins souvent dénoncées. « La problématique est qu'habituellement, les victimes, des femmes essentiellement, avaient une offre diversifiée pour alerter. Or, pendant le confinement, il est compliqué de passer un coup de téléphone avec son conjoint en permanence dans le logement, ou de se rendre au commissariat, ou même d'en parler aux proches. »

Fabrice Delabroy rappelle l'importance des systèmes d'alerte mis en place par l'État : « Les femmes peuvent se rendre dans les commerces de proximité ou les pharmacies pour dénoncer des violences. » Tout en relevant « dans un grand nombre de situations où elles subissent des violences, le conjoint a souvent l'argent… Ce qui complique les choses. » Autre dispositif : le 114, qui permet de prévenir par SMS une plateforme habituellement dédiée aux urgences pour les sourds et malentendants.

A.Mo.

Une psychologue aide les auteurs à ne pas repasser à l'acte

« Punir et écarter les auteurs ne suffit pas. Il faut aussi leur donner des outils pour éviter les passages à l'acte violent. » Aniela Charriau est psychologue pour l'association Remaid France victimes 26. C'est peu connu du grand public, mais en plus de soutenir et d'accompagner les victimes, l'association a aussi un pôle "auteur", qui assure le suivi des personnes placées sous contrôle judiciaire, et notamment les hommes poursuivis pour violences conjugales. C'est la spécialité d'Aniela Charriau. « On agit en présententiel, auprès des personnes placées sous contrôle judiciaire en attendant d'être jugées », explique la psychologue. Son poste a été créé en décembre 2018. « Le Grenelle des violences conjugales a permis de se rendre compte de l'importance de l'accompagnement des auteurs. Le constat est simple : dans les affaires de violences conjugales, on a longtemps pensé qu'écarter et punir va suffire à mettre fin à la dynamique. Or, dans beaucoup de cas, les femmes victimes reviennent vers les auteurs, pour différentes raisons ; ou bien les auteurs de violences peuvent s'en prendre à une autre compagne. On ne peut pas ne prendre en charge que les victimes. Il faut accompagner les auteurs. »

« Le confinement peut amplifier les troubles chez les plus fragiles »

Aniela Charriau a travaillé au Canada, où la prise en charge des auteurs est beaucoup plus répandue et où des programmes sont développés pour les accompagner. En France, pour Remaid, elle aide ceux qui le souhaitent à mettre en place des stratégies pour éviter les violences. « Habituellement, mon numéro est communiqué aux auteurs par le contrôleur judiciaire. C'est à eux de faire la démarche de me contacter, ce qui peut être vu comme un premier pas vers la reconnaissance de leurs actes. » La période du confinement a cependant changé la donne. « Depuis le début du confinement, c'est moi qui les contacte : car cette période peut amplifier les troubles chez les plus fragiles, comme dans l'ensemble de la population. Les hommes poursuivis pour les violences ont souvent des mesures d'éloignement, et se retrouvent donc loin de leur compagne. Il peut y avoir une prise de conscience. Mais ce temps pour soi peut aussi mettre en exergue des fragilités, des souvenirs douloureux. Les plus anxieux peuvent avoir des idées suicidaires. »

« Repérer les signes pour éviter le passage à l'acte violent »

L'objectif de l'intervention de la psychologue est d'aider les hommes à ne plus être dans le déni. « Beaucoup d'hommes violents se sentent victimes, incompris, ils minimisent, se justifient, plutôt que d'essayer de se regarder… Souvent, on se rend compte que beaucoup ont été témoins, enfant, de violences intrafamiliales, ils en ont fait l'apprentissage social. Il faut travailler à déconstruire cet apprentissage, en proposant autre chose. » Parmi les stratégies proposées : « On essaye de repérer les signes précurseurs à la violence. La thérapie s'appuie sur l'identification de ces signes : chez certains il s'agit d'une boule au ventre qui apparaît, chez d'autres le regard qui fuit… Quand ils apparaissent, il s'agit de sortir de la situation pour éviter le passage à l'acte violent, en apprenant de nouveaux comportements. En fait, on essaye de donner des outils pour faire autrement. »

Audrey MOREL

Une psychologue de l'association Remaid a contacté les auteurs de violences conjugales pour éviter les passages à l'acte. Photo Irata-Fotolia/Stéphane BIDOUZE

DR/DR - Y2

Article 5 : Reliefs "Caravane des droits" - Automne 2020

BOURG-SAINT-ANDÉOL

Relief n° 99 automne 2020

LA CARAVANE DES DROITS

Besoin d'informations juridiques ou autre procédure pour trouver un règlement amiable de conflit? La Caravane des droits sera présente le 4 novembre sur le marché de Bourg-Saint-Andéol.
Cette action d'information proposée par le conseil départemental d'accès au droit de l'Ardèche (CDAD 07) se déplace sur le territoire pour sensibiliser les justiciables dans les zones les moins proches des tribunaux. *« Car ce sont souvent les personnes les plus en difficulté qui ont besoin d'informations juridiques et n'y ont pas accès »*, explique Julie Brotons, coordinatrice du CDAD 07.

D'INFOS → CDAD 07, 10 cours du Palais, 07000 Privas. Tél. : 04 75 66 40 28. cdad.ardeche@justice.fr

Article 6 : Le Dauphiné "Victimes et confinement" - 9.11.20

L

AUBENAS

AUBENAS Le CIDFF est une structure pour venir en aide aux femmes et aux enfants victimes de violences

« Les victimes ont plus que jamais besoin de nous »

Au printemps, une hausse des violences intrafamiliales avait été constatée. Pendant ce nouveau confinement, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles reste ouvert au public.

C'est la grande différence avec le premier confinement. « Au printemps, tout se faisait par téléphone ou par visioconférence. Cette fois-ci, l'accueil de jour reste ouvert* », explique Marine Arres, directrice adjointe du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du département.

Sylvie (à gauche) et Marine Arres accueillent les personnes dans le besoin au siège du CIDFF de l'Ardèche, situé au Pôle des services, 30 avenue de Zelzate. Photo Le DL/Justine MONTEL

105 appels reçus du 16 mars au 26 mai

Selon Marine Arres, la situation a été particulièrement inquiétante du 16 mars au 26 mai. 105 appels de violences intrafamiliales ont été comptabilisés pendant les dix semaines de confinement, sachant que durant toute l'année 2019, environ 400 appels et visites ont été enregistrés sur toute l'Ardèche. « Nous avons connu une hausse exponentielle du nombre d'appels ainsi qu'une aggravation des formes de violence », souligne la directrice adjointe. C'est pourquoi il est très important pour elle que la structure reste ouverte pendant cette deuxième période de confinement. « Les victimes ont plus que jamais besoin de nous. »

Le CIDFF n'est pas une structure d'urgence. « Dans le cas échéant, il faut directement contacter la gendarmerie, composer le 119 en cas de violences sur mineurs et le 39 19 en cas de violences conjugales », insiste la directrice adjointe.

Elle explique le rôle de l'association : « Nous sommes là pour parler avec les victimes de ce qu'elles vivent, et le replacer dans un contexte de droit. Ensuite, on les accompagne, on les oriente et, si besoin, on engage des procédures civiles ou pénales. » De plus, la domiciliation postale est possible au CIDFF. Selon Marine Arres, ce dispositif permet à la victime de recevoir son courrier de manière sécurisée et de lancer des procédures si besoin.

Un réseau d'accueil citoyen en projet

Si aucune action particulière n'a été mise en place pendant le confinement, un réseau d'accueil citoyen devrait voir le jour prochainement. « Le but est de former et d'accompagner les possibilités d'hébergements chez l'habitant en cas d'urgence. Nous sommes en plein recrutement de chargés de mission logement. »

Même si ce deuxième confinement est plus souple, Marine Arres se dit inquiète. « L'école, ouverte cette fois-ci, représente un relais pour les enfants mais il y aura tout de même un sentiment d'isolement. » Afin de « briser » ce sentiment, le CIDFF accueillera toute personne dans le besoin.

Justine MONTEL

*L'accueil de jour est ouvert du mardi au jeudi de 9 à 16 heures. Le standard est joignable au 04 75 93 31 70 le lundi de 13 h 30 à 17 heures, du mardi au jeudi de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 h 30.

Un partenariat avec la gendarmerie renforcé

« Pendant le confinement, nous faisions un point hebdomadaire avec la gendarmerie sur les différentes situations », poursuit Marine Arres. « Nous avons une proximité avec le CIDFF. Un local est mis à leur disposition une fois par mois au sein de la brigade », renchérit Edouard-Nicolas Derinck, commandant de la compagnie de Largentière.

Le dispositif d'alerte en pharmacie toujours en vigueur

Tout comme Marine Arres, le commandant a constaté une tendance à la hausse des violences intrafamiliales au printemps. « Concernant le deuxième confinement, nous n'avons pas assez de recul. Cependant, nous restons vigilants et nous possédons les moyens nécessaires pour apporter le meilleur soutien aux victimes. »

Edouard-Nicolas Derinck rappelle l'existence du dispositif d'alerte en pharmacie. « Les personnes dans le besoin peuvent toujours se signaler auprès des pharmacies et les praticiens eux-mêmes peuvent constater des anomalies. » Selon le commandant, ce dispositif a été expérimenté une seule fois au printemps sur le secteur Sud-Ardèche.

Article 7 : La Tribune "Violences conjugales" - 19.11.20

ARDÈCHE En cette période de crise sanitaire

Les violences conjugales à la hausse

Il est des chiffres qui font froid dans le dos. En France, en 2019, 142 310 victimes de violences conjugales ont été recensées. Une réalité, brute et pragmatique, à laquelle l'Ardèche n'a pas échappé (voir encadré). Elle en est même venue à s'accentuer avec la crise sanitaire de la Covid et les confinements qui ont été mis en place pour l'endiguer. « *Dans le cadre du premier confinement, et cela tend, ici, à se confirmer, nous avons pu assister à une augmentation des situations et des accueils portant sur ces questions. Avec, je dirais même, une aggravation des situations. Nous étions, par exemple, à une « nouvelle » victime et demie qui poussait notre porte par jour ouvré de la structure, et, entre mars et mai, nous sommes passés à un peu plus de deux* » pose Marine Arres, la directrice adjointe du CIDFF 07.

Le premier pas s'effectue par le biais d'un accueil fait par un juriste. CIDFF 07.

Un isolement à briser

Oui mais il est, aussi, derrière ces chiffres, une réalité plus profonde que la structure tente au quotidien de réussir à contrecarrer. « *Le facteur principal est l'isolement des personnes. Nous savons, en effet, que c'est une des clés de voûte de la stratégie d'emprise de l'agresseur. Et, cela veut dire qu'il va isoler sa victime au niveau social, professionnel et familial, pour mieux avoir l'emprise sur elle. Un confinement, où nous sommes limités dans nos interactions avec les autres, vient, donc, servir cette stratégie* » prolonge la directrice adjointe du CIDFF 07.

Un isolement qu'il faut, alors, réussir à briser. La prise de conscience étant un premier pas. « *Je dirais (aux victimes N.D.L.R) qu'elles ne sont pas responsables, qu'elles ne sont pas seules et que nous pouvons les aider car elles en sont capables. La loi, aussi, l'interdit, la loi vous protège, vous et vos enfants* ».

Mais, attention, cependant, à ne pas confondre les notions de « *violences conjugales et les conséquences de la séparation dans un contexte de violence* », et « *les conflits conjugaux* ». « *Il faut être clair sur ces deux notions, pour prendre la juste mesure des dangers sur l'exercice, post-violences conjugales, de l'autorité parentale* ».

Les enjeux de demain

Car, comme le décrit Marine Arres, « *les enfants sont les adultes de demain* ». Une analyse qui les place, de fait, au coeur des enjeux futurs de la lutte contre les violences conjugales. « *La prise en compte de leur impact sur la parentalité est un premier point important. Nous avons créé, à ce titre, en 2019, un site internet sur l'impact des violences conjugales chez les enfants. Il peut être un outil, mais l'idée est, aussi, de continuer à travailler là-dessus* ».

Les conséquences psycho-traumatiques et la prise en charge des auteurs de ces violences conjugales font aussi partie de ces enjeux. Marine Arres souligne, en effet, « *l'importance d'avoir une approche globale à l'échelle de la famille* », et de « *prendre en charge tous les protagonistes pour ne laisser personne sur le côté* ».

Une mission que le CIDFF, depuis trente-six ans, tente de remplir, avec l'ensemble de ses partenaires, pour aller aider celles et ceux qui en ont besoin.

C.V.

Les chiffres de la préfecture

Les violences conjugales se sont invitées mardi dernier à la table de la préfecture. Françoise Souliman, la préfète de l'Ardèche a, en effet, profité d'un point presse qu'elle organisait pour faire un point en chiffres sur la situation dans le département. « *En l'espace de dix mois, nous avons vu augmenter les violences intrafamiliales, à peu près de 2,5 %, pour passer de 920 à 950. Les procédures judiciaires, en revanche, ont, elles, considérablement augmenté en Ardèche car nous sommes sur une moyenne de + 22 %. Elles sont passées de 462 en 2019 à 567 en 2020* » détailla la préfète.

Elle annonça, aussi, l'arrivée d'une nouvelle déléguée du droit des femmes, « *qui vous sera présentée prochainement* », en la personne de Fabienne Desage-Gauta. Dont acte.

Article 8 : Le Dauphiné "Téléphone Grand Danger" - 24.11.20

DRÔME ET ARDÈCHE Coup de projecteur sur le dispositif "téléphone grave danger", à la veille de la journée internationale

Un téléphone pour aider les victimes de violences conjugales

Le "téléphone grave danger" est un outil de protection des victimes de violences conjugales lorsqu'une situation devient critique. Barbara, menacée de mort et séquestrée par son ex-conjoint, raconte comment ce téléphone a changé son quotidien.

Depuis sa création, 21 femmes ont détenu un "téléphone grave danger" dans la Drôme. Destiné aux personnes victimes de violences conjugales, il pourrait tout aussi bien être attribué à un homme. Photo Le DL/Stéphane MARC

Il ne la quitte jamais. « Je sais très bien que cela ne va pas assurer ma sécurité à 100 %, car c'est impossible, mais ça me rassure. »

Depuis déjà plusieurs mois, Barbara* dispose d'un "téléphone grave danger" (TGD). Le cauchemar de cette Drômoise débute en mars 2019. « Je suis allée à la gendarmerie car j'avais été menacée de mort et séquestrée par mon ancien compagnon. » Depuis le premier passage devant la justice (il en est à son troisième), les condamnations à des peines de prison (ferme et avec sursis) se succèdent à son encontre. « En général, il reste silencieux pendant un certain temps. Puis il recommence à me menacer par SMS, ou à venir vers chez moi, alors que la justice le lui interdit. »

Face cette situation, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et le parquet de Valence proposent alors à Barbara de disposer d'un TGD : « Le téléphone m'a été attribué après la première incarcération de mon ex-compagnon. Je l'ai accepté tout de suite car j'avais peur. Il proférait des menaces très violentes à mon encontre. Après sa seconde sortie de prison, il m'avait envoyé ce texto : "Rappelle-toi, il y a un an…" Il faisait référence à ma séquestration. »

Elle se met à pleurer : « Je faisais des cauchemars. Pendant plusieurs mois je me réveillais en sursaut, j'avais des images, des flashes. »

« Son regard, ce jour-là, m'avait glacée »

Accepter le "téléphone grave danger", c'est accepter de se reconnaître comme victime. Une démarche difficile, lorsqu'on tente de s'en sortir. Pourtant, Barbara, d'une force de caractère qui impose le respect, n'a pas hésité une seconde : « Il a fait de la prison, ce n'est pas rien quand même. Mais j'étais certaine qu'il ne s'arrêterait pas là. Un jour, j'étais au restaurant, il est passé près de moi et m'a adressé la parole alors que cela lui est interdit. Il a juste dit mon prénom, mais je n'ai pas hésité à utiliser le "téléphone grave danger", car son regard, ce jour-là, m'avait glacée. La plateforme d'appel m'a demandé où j'étais et où il se trouvait. Ils m'ont dit de ne pas bouger. Une patrouille de gendarmerie est vite arrivée, mais il était parti. »

Son TGD toujours à portée de main la tranquillise : « Je suis toujours en veille. Heureusement que je travaille et que je fais un métier qui me plaît, ça m'aide. Mes enfants et mon conjoint sont au courant du dispositif et ça les rassure. Mais nous en parlons peu ensemble car je ne veux pas les inquiéter. Quand ça ne va pas, je pleure dans mon coin et ça repart. »

Clarisse ABATTU

*Pour préserver l'anonymat, le prénom a été changé.

L'INFO EN +

Les dispositifs d'alerte et de protection

Le contexte sanitaire actuel constitue un facteur aggravant pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Plusieurs dispositifs d'alerte sont disponibles :

- le 39 19, numéro à destination des victimes de violences sexistes et sexuelles, de leur entourage et des professionnels concernés.
- Un tchat non traçable : https://arretonslesviolences.gouv.fr
- L'application "APP-ELLES".
- Si vous êtes une femme en situation de handicap et victime de violences, appelez le 01 40 47 08 06 et pour les enfants victimes de violences, composez le 119. Depuis le confinement, les personnes victimes ont également la possibilité de se signaler, à tout moment et sans attestation, auprès de leur pharmacien qui contactera les forces de l'ordre.
- Jusqu'au 31 mars 2021, Uber propose 2 000 courses gratuites mises à disposition de la Fédération nationale solidarité femmes en charge du 39 19 afin de mettre à l'abri les femmes victimes de violences en situation d'urgence.

Julie, brigadier, au bout du fil : « Nous devons être actifs »

« Ces appels sont rares. Du coup, quand ce téléphone sonne, on sait immédiatement que c'est un cas précaire. » Julie, brigadier-chef au sein du commissariat de Valence, est opératrice au centre d'information et de commandement (CIC). Quand un "téléphone grave danger" (TGD) est activé, l'appel bascule sur un poste clairement identifié et installé à l'écart des autres. « Nous sommes mis en liaison avec des personnes vraiment effrayées. »

Julie, brigadier-chef, reçoit les appels des TGD. Photo Le DL/C.A.

« Je lui ai dit de ne pas rentrer chez elle »

Elle se souvient du jour où elle a dû rassurer une victime : « Cette dame était en panique. Elle devait rentrer chez elle, mais était suivie par son mari qui avait pourtant interdiction d'entrer en contact avec elle. Je lui ai demandé où est-ce qu'elle se trouvait, mais elle était dans un tel état de stress qu'elle ne le savait plus. Pourtant, sans ce renseignement, on ne peut pas envoyer de patrouille. Je lui ai dit de ne pas rentrer chez elle afin que son mari ne connaisse pas son adresse. Je lui ai conseillé de trouver refuge dans un commerce. Le temps que mes collègues arrivent, le mari avait disparu. »

Épaulé par les images des caméras, le dispositif est encore plus complet : « Nous devons être réactifs et concentrés. On peut notamment être mis en lien avec une femme qui a du mal à parler ou qui commence à se faire agresser. Dans ces cas-là, on peut manquer de renseignements pour lui venir en aide. Nous avons à disposition des fiches qui nous sont confiées par le parquet. Dans tous les cas, on ne les lâche pas. »

C.A.

QUESTIONS À…

Alex Perrin Procureur de la République de Valence

« C'est un dispositif intéressant »

Photo Le DL

Les plaintes pour violences intra-familiales sont-elles nombreuses dans la Drôme ?

« Les services de police et de gendarmerie ont enregistré en 2019, dans la Drôme, 721 plaintes dans ce domaine. On peut penser que 2020 verra ces chiffres encore augmenter. Sur 300 comparutions immédiates l'an dernier, un quart relevait du domaine des violences conjugales. Un volume important qui mérite une réponse graduée jusqu'à un vrai niveau de sévérité. »

Comment le "téléphone grave danger" est-il attribué ?

« Il existe 1 100 "téléphones grave danger" (TGD) répartis sur toute la France, dont 11 pour la Drôme. Les premiers sont arrivés en 2016. Même s'il n'y a pas de décision ou de jugement, le parquet s'il estime qu'il existe une menace sur la personne peut la doter d'un TGD. Une instruction au préalable est effectuée sur la base des signalements. C'est un dispositif intéressant, parmi d'autres dans le cadre des contentieux des violences faites aux femmes, comme les stages, les réponses pénales et, bientôt, le bracelet anti-rapprochement. »

Que sont les bracelets anti-rapprochement ?

« Les bracelets anti-rapprochement (BAR) vont être étendus progressivement. Ils fonctionnent par une géolocalisation permanente de la victime, via le téléphone qui lui est remis, et de l'auteur présumé ou réel des violences, via son bracelet électronique. Dès que ce dernier se rapproche de la victime, une alarme est déclenchée qui peut entraîner, si l'auteur persévère dans son approche, une intervention des forces de l'ordre. Par rapport au TGD, c'est complémentaire. Les BAR seraient posés sur la base de réquisitions du parquet, mais la décision finale ne pourra être prise que par un magistrat du siège. »

Propos recueillis par C.A.

« Avec ce téléphone, les victimes semblent plus apaisées »

« Le "téléphone grand danger" (TGD) est issu d'un plan interministériel de 2014. Son objectif est de lutter de plus en plus efficacement contre les violences conjugales. Nous en disposons de 11 actuellement. » Depuis son bureau, au sein du palais de justice de Valence, Marie-France Sauvagnac, substitut référente violences intrafamiliales, et Pascale Varret, coordinatrice du dispositif au sein du CIDFF, détaillent les conditions le mis en cause, dans une logique de colère, peut être imprévisible. Sinon, ce sont des situations que l'on suit de manière évolutive. » L'attribution s'inscrit dans le prolongement d'un groupe de travail initié par le parquet de Valence, en présence d'associations d'aide aux victimes, de services de sécurité et de services de probation. « On voit des signaux s'allumer un peu plus chaque jour, que le mis en cause s'enferme dans des logiques d'agressivité tout reposer sur la justice et les forces de l'ordre. C'est un outil de protection qui va servir aux victimes et les rassurer. Car une femme qui a peur tout le temps ne réfléchit pas. »

Ce téléphone est relié à une plateforme d'assistance. « Sa détentrice actionne un bouton. Une personne lui répond et la victime doit expliquer ce qui se passe, afin d'envoyer un équipage de force de l'ordre. Elle est immédiatement géolocalisée, ce

« Les violences conjugales nécessitent avant tout un travail de fond avec l'auteur »

Marie-France Sauvagnac précise : « Je reste convaincue que les violences conjugales nécessitent avant tout un travail de fond avec l'auteur. Le plus gros travail doit se faire avec lui à travers des groupes de parole ou thérapeutiques. Cela ne veut pas dire que la victime n'est plus au centre des préoccupations. Quand on leur confie ce téléphone, elles sembution. Sachant que 21 femmes en ont bénéficié jusque-là, et qu'aucun passage à l'acte grave n'a été constaté.

« Les activations de TGD pour des passages à l'acte graves sont moins fréquentes, car nous sommes encore plus présents auprès des victimes. L'auteur est vu par un magistrat, il peut être déféré, incarcéré. Je suis en lien permanent avec les forces de sécurité et les procédures sont traitées dans l'immédiateté. Mais je sais

Article 9 : Le Dauphiné "Rassemblement Aubenas 25 Novembre" - 24.11.20

AUBENAS

Violences faites aux femmes : rassemblement mercredi à l'Agora

Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, un rassemblement est organisé ce mercredi 25 novembre, à 17 heures, à l'Agora, place du Champ-de-Mars. En 2019, 146 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. Parmi elles, 41 % étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon.
En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint, est estimé à 213 000 femmes. Cette estimation n'est que minimale puisqu'elle ne comptabilise que les personnes vivant en ménages ordinaires et en France métropolitaine. Ce chiffre ne rend pas compte non plus des violences verbales, psychologiques, économiques ou administratives.

Article 10 : Le Dauphiné "25 Novembre" - 25.11.20

VOTRE RÉGION

DRÔME Dans le cadre de "Ruban blanc" et de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Femmes victimes de violences : réagir dès les premiers signes

Comment aborder une femme dont on pense qu'elle est victime de violences ? Une spécialiste de Remaid/France victimes 26 a rencontré douze responsables de structures d'accueil petite enfance de Valence-Romans Agglo pour leur donner des pistes pour réagir.

Comment faire passer le message pour lutter contre ces violences faites aux femmes et ces féminicides qui ont particulièrement augmenté avec le confinement ? L'association Remaid/France victimes 26 et la coordinatrice de la campagne "Ruban blanc" (*), Isabelle Deforges, ont initié plusieurs actions en ce mois de novembre. Des actions certes moins nombreuses et d'audiences restreintes cette année pour cause de confinement qui a empêché toute manifestation grand public. La chargée de mission aide aux victimes a eu l'idée de sensibiliser les responsables de dix structures multi-accueils pour enfants de 0 à 3 ans de l'Agglomération Valence-Romans.

Isabelle Deforges est ainsi intervenue vendredi 20 novembre, à Romans, dans les locaux dédiés à la petite enfance par l'agglomération. « Vous pouvez aider à libérer la parole, a expliqué la spécialiste. Dans le cocon familial, plusieurs types de harcèlement et de violences peuvent se produire. » Devant elle, douze responsables de structures d'accueil petite enfance ont écouté avec attention. Elles qui sont parfois en première ligne pour constater, voire assister, à des actes de violences sur les mamans qui amènent leurs enfants à la crèche/halte-garderie. La stratégie du père qui utilise l'enfant pour attraper son ex-compagne ou encore les petits-enfants qui ont des jeux et des expressions empreints de grande violence sont autant de signes d'alerte.

« Je m'inquiète pour vous »

« Il faut être attentives dès les premiers signes, insiste-t-elle. Ces femmes victimes de violence peuvent avoir un niveau de vie correct, travailler, ne pas vouloir quitter leur conjoint violent et être dans le déni. Dès que vous repérez quelque chose d'anormal, parlez-en avec la personne avec précaution. Cette main tendue, cette invitation à la parole à la façon de "Je vois que ça ne va pas bien aujourd'hui, on peut en parler si vous le souhaitez", est tellement importante… Parfois la victime ne se rend pas compte que ce qu'elle vit est anormal. Ou bien cette situation la hante. Car elle a peur de se retrouver à la rue, de perdre ses enfants. Et si la personne ne répond pas. Laissez-lui le temps et reparlez avec elle un peu plus tard. Dites-lui "Je m'inquiète pour vous". »

Autres conseils : écrire les faits au jour le jour pour bien conserver toute la chronologie des actes et constats, invitez la personne victime à se rapprocher des associations d'aide aux victimes (comme Remaid/France victimes 26 ou le CIDFF Drôme et Ardèche, centre d'information des droits des femmes et des familles) ; ou encore contactez la police ou la gendarmerie.

Isabelle Deforges explique : « Souvent les auteurs de violence traînent derrière eux un passé où parfois ils ont été eux-mêmes victimes de violences. Souvent, l'auteur de violence aime mal, mais aime quand même sa compagne. La relation psychologique est très complexe. Ces violences au sein du couple concernent à 92 % des femmes et 8 % des hommes. Des situations de violence existent de la même manière au sein de couples homosexuels. »

Frédérique FAYS

(*) : La campagne "Ruban blanc" se déroule tout au long de ce mois de novembre. Son objectif : sensibiliser aux diverses formes de violences dont les femmes sont victimes et amener à une mobilisation pour qu'elles disparaissent. Cette année, à cause du confinement et de la crise sanitaire, aucune opération grand public n'a pu se dérouler. Les actions de sensibilisation ont pris la forme de communications sur les réseaux sociaux et sites internet des associations actives sur ce sujet. D'autres mobilisations ont eu lieu dans la Drôme (lire par ailleurs).

Isabelle Deforges (à gauche), coordinatrice de la campagne "Ruban blanc" Drôme, chargée de mission de l'association Remaid/France Victimes 26, et Séverine Barneron, responsable de l'unité parentalité à la direction des familles à Valence-Romans agglo. Photo Le DL/Frédérique FAYS

"Ruban blanc" rassemble 163 partenaires drômois

Dans la Drôme, Isabelle Deforges a recensé 163 partenaires de l'opération "Ruban blanc", dont 95 communes. Les participations prennent la forme de panneaux d'affichage municipaux, des publications sur les pages Facebook des communes, des vœux ou délibérations votés en conseil municipal, des stands sur le marché comme à Taulignan, des banderoles sur le fronton de la mairie comme à Saint-Marcel-lès-Valence, des rubans blancs géants accrochés sur la façade de l'hôtel de ville comme à Valence ou Saint-Paul-Trois-Châteaux. Sans oublier les expositions proposées par des associations ou maison de quartier.

Un nouveau site internet : www.memo-de-vie.org

Au niveau national, c'est aussi la création d'une nouvelle plateforme, www.memo-de-vie.org. Ce site permet aux victimes de conserver des documents, des preuves, de consigner leur journal des événements vécus par exemple. Ceci dans un espace sécurisé.

ARDÈCHE Contre les violences faites aux femmes

Le dispositif de protection se renforce en Ardèche

Attribué en cas d'extrême urgence, le "téléphone grave danger" (TGD, lire aussi ci-contre) s'adresse aux victimes exposées à un danger imminent. C'est pourquoi la réactivité prédomine.

« Il s'agit de procédures très rapides. L'attribution du TGD peut s'effectuer dans les 24 à 48 heures suivant l'alerte », explique Magali Blasco, directrice de l'Association de médiation et d'aide aux victimes (Amav) de l'Ardèche.

Actuellement dotée de trois téléphones, l'Ardèche en aura deux supplémentaires d'ici la fin de l'année. « Nous souhaitons renforcer le dispositif car trois téléphones ne suffisent pas. À la fin de l'année 2019, cinq situations de violences conjugales ont été évaluées, dont trois ont déclenché l'attribution d'un TGD pendant six mois. Cette année, six nouvelles situations inquiétantes ont fait l'objet d'un rapport au parquet, mais le dispositif TGD était déjà attribué dans sa totalité dès le début de l'année. C'est inconfortable », poursuit la directrice. Les victimes n'ayant pu en bénéficier ont été prises en charge et accompagnées par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) et l'Amav.

« Les chiffres augmentent de manière significative »

Dès janvier, le département se dotera également de bracelets anti-rapprochement afin de compléter le système de protection des victimes. Une initiative plus que nécessaire dans le contexte actuel. Pendant ce confinement, le nombre de victimes faisant appel au CIDFF a doublé par rapport à une période classique : « Du 2 au 18 novembre, nous avons accueilli en moyenne trois victimes par jour d'ouverture, déclare Marine Arres, directrice adjointe du CIDFF de l'Ardèche. Les chiffres augmentent de manière significative et les situations sont davantage inquiétantes. »

J.N.

ARDÈCHE

Des intervenants sociaux installés à Privas, Annonay et Aubenas

La lutte contre les violences conjugales et plus particulièrement contre les violences faites aux femmes se poursuit en Ardèche. Deux postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG) vont être créés et effectifs avant la fin de l'année 2020. Ils ont pour objectif d'assurer un accueil de proximité, une écoute et une meilleure évaluation des problématiques sociales. Les intervenants orientent les personnes vers les instances les plus adéquates pour les accompagner et facilitent les échanges entre les forces de l'ordre et les professionnels du secteur médico-social. La préfète Françoise Souliman s'engage à renforcer ce réseau par le financement de ces deux postes en partenariat avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et le conseil départemental. Dans le département, un poste sera basé à Annonay sous la direction du commandant de la communauté de brigade. Le second poste sera basé à Privas et interviendra entre le groupement de gendarmerie et les commissariats de police de Privas et Aubenas.

Article 10 : Le Dauphiné "25 Novembre" - 25.11.20 (suite)

Sud Drôme : le milieu rural n'est pas épargné

Le milieu rural n'est pas épargné par les violences faites aux femmes. C'est cela aussi le message que souhaite faire passer le collectif "Femmes, des citoyennes à part entière ?", un collectif qui a porté les deux marches aux rubans blancs organisées en 2018 à Buis-les-Baronnies et en 2019 à Nyons.

Si, cette année, il n'y a pas de marche en raison du confinement, ces femmes élues, au cœur de ce collectif sud-drômois, ont voulu quand même marquer le coup en prenant la parole, dans la presse, alors que la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes tombe ce mercredi 25 novembre.

« Plus que jamais, il faut briser ce silence, car les deux confinements ont mis à mal les femmes », réagit la sénatrice Marie-Pierre Monier (PS). « Il y a eu trois fois plus d'appels au 39 19 lors du premier confinement. Et déjà + 15 % depuis le second », s'alarme-t-elle. « Et il ne faut pas sous-estimer ce sujet ici : les territoires ruraux ne font pas exception. Et ces faits sont peut-être plus difficiles à dévoiler encore parce que tout le monde se connaît dans les villages. »

En 2019, lors de la deuxième édition de la marche contre les violences faites aux femmes à Nyons, à l'initiative du collectif "Femmes, des citoyennes à part entière ?". Photo archives Le DL/J.A.

« Il manque des appartements d'accueil d'urgence et des solutions de transports en commun »

Ce collectif de femmes continue aujourd'hui de faire signer la charte au ruban blanc, portée par l'association Remaid, aux maires de communes, notamment aux nouveaux élus depuis les dernières municipales. « Car les maires sont en première ligne. C'est pourquoi nous leur demandons aussi de partager les numéros à connaître en cas de violences », explique aussi Pascale Rochas, élue départementale (PS) et de la commune de Buis-les-Baronnies.

Comme sénatrice, la socialiste Marie-Pierre Monier défend les actions portées par la commission droits des femmes au Sénat, dont elle fait partie, mais aussi l'important chantier qu'il reste à mener : « Il faut aujourd'hui davantage de gens formés pour recevoir les femmes victimes. Il faut aussi faire un travail avec les plus jeunes sur les représentations sociales pour faire évoluer les mentalités. Et soutenir les associations. Il manque par ailleurs des appartements d'accueil d'urgence notamment dans les territoires ruraux et il faut travailler sur la question de la mobilité et des transports en commun. Je regrette aussi que l'article de loi pour suspendre l'autorité parentale au conjoint violent ne soit pas passé : j'espère que nous arriverons à le faire passer », relève la sénatrice.

Et la prise de conscience doit être collective face à des chiffres alarmants : une femme décède tous les deux jours, victime de son conjoint ou ex-conjoint (146 en 2019). Ou encore une femme est violée toutes les sept minutes.

F.VA.

REPÈRES

Ces numéros à connaître en cas de violences

En cas d'urgence, composer le 17 ou le 114, par téléphone ou par SMS. Mais aussi le 3919 (n° national d'écoute téléphonique, gratuit et anonyme). Ou encore l'intervenante sociale en gendarmerie qui est à Pierrelatte pour le Sud Drôme (elles sont deux sur le département, joignables au 04 75 96 07 10). Le CIDFF (04 75 82 06 10) tient une permanence à Nyons les 1er et 3e mercredi du mois de 9 à 12 heures. L'association Remaid (aide aux victimes) est joignable au 04 75 55 39 34.

Le collectif "Femmes, des citoyennes à part entière ?"

Ce collectif, qui se veut transpolitique, est composé d'élues comme d'anciennes élues. Il a notamment organisé les deux marches à Buis-les-Baronnies en 2018 et à Nyons en 2019 qui avaient réuni quelque 200 personnes, mais aussi différentes rencontres, débats. Il prépare une action pour la journée des droits des femmes, le 8 mars.

Article 11 : Le Dauphine "Dispositifs Femmes Victimes de Violences" - 26.11.20

UCEL

Des dispositifs d'alerte contre les violences

La période actuelle de confinement au domicile peut se révéler propice aux violences conjugales et intrafamiliales.

Il ne faut pas hésiter pas à joindre les dispositifs d'alerte suivant :

- Le 17 en cas d'urgence. Intervention rapide des forces de l'ordre.
- Le 114 peut être contacté par SMS.
- Alerte pharmacie, saisir les forces de l'ordre si besoin par l'intermédiaire des pharmaciens.
- Le 39 39, numéro de téléphone gratuit et anonyme pour les victimes ou témoins de violences sexistes ou sexuelles. Site web : arretonslesviolences.gouv.fr
- Le CIDFF (centre d'information sur les droits aux femmes et aux familles) au 04 75 93 31 70.
- Ou encore le service social de la mairie au 04 75 [illegible] 31 46.

Article 12 : Le Dauphiné "Dispositif de Protection" - 26.11.20

ARDÈCHE Contre les violences faites aux femmes

Le dispositif de protection se renforce en Ardèche

Attribué en cas d'extrême urgence, le "téléphone grave danger" (TGD, lire aussi ci-contre) s'adresse aux victimes exposées à un danger imminent. C'est pourquoi la réactivité prédomine.

« Il s'agit de procédures très rapides. L'attribution du TGD peut s'effectuer dans les 24 à 48 heures suivant l'alerte », explique Magali Blasco, directrice de l'Association de médiation et d'aide aux victimes (Amav) de l'Ardèche.

Actuellement dotée de trois téléphones, l'Ardèche en aura deux supplémentaires d'ici la fin de l'année. « Nous souhaitons renforcer le dispositif car trois téléphones ne suffisent pas. À la fin de l'année 2019, cinq situations de violences conjugales ont été évaluées, dont trois ont déclenché l'attribution d'un TGD pendant six mois. Cette année, six nouvelles situations inquiétantes ont fait l'objet d'un rapport au parquet, mais le dispositif TGD était déjà attribué dans sa totalité dès le début de l'année. C'est inconfortable », poursuit la directrice. Les victimes n'ayant pu en bénéficier ont été prises en charge et accompagnées par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) et l'Amav.

« Les chiffres augmentent de manière significative »

Dès janvier, le département se dotera également de bracelets anti-rapprochement afin de compléter le système de protection des victimes. Une initiative plus que nécessaire dans le contexte actuel. Pendant ce confinement, le nombre de victimes faisant appel au CIDFF a doublé par rapport à une période classique : « Du 2 au 18 novembre, nous avons accueilli en moyenne trois victimes par jour d'ouverture, déclare Marine Arres, directrice adjointe du CIDFF de l'Ardèche. Les chiffres augmentent de manière significative et les situations sont davantage inquiétantes. »

J.M.

Article 13 : Le Dauphine "Postes ISCG" - 26.11.20

ARDÈCHE

Des intervenants sociaux installés à Privas, Annonay et Aubenas

La lutte contre les violences conjugales et plus particulièrement contre les violences faites aux femmes se poursuit en Ardèche. Deux postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG) vont être créés et effectifs avant la fin de l'année 2020. Ils ont pour objectif d'assurer un accueil de proximité, une écoute et une meilleure évaluation des problématiques sociales. Les intervenants orientent les personnes vers les instances les plus adéquates pour les accompagner et facilitent les échanges entre les forces de l'ordre et les professionnels du secteur médico-social. La préfète Françoise Souliman s'engage à renforcer ce réseau par le financement de ces deux postes en partenariat avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et le conseil départemental. Dans le département, un poste sera basé à Annonay sous la direction du commandant de la communauté de brigade. Le second poste sera basé à Privas et interviendra entre le groupement de gendarmerie et les commissariats de police de Privas et Aubenas.

Article 14 : Le Dauphiné "Interview Femme Victime de Violences Conjugales" - 23.12.20

AUBENAS Le combat d'une mère de famille, victime pendant trois ans

Violences conjugales : du cloisonnement à la révélation

Salwa a subi les violences psychologiques et physiques de son ex-mari. Pour elle, l'année 2020 a été un véritable calvaire. Aujourd'hui, elle tente de se reconstruire peu à peu. Témoignage.

Volets fermés. Seuls quelques rayons de soleil parviennent à éclaircir la pièce, plongée dans la pénombre. « Mon pire cauchemar, c'est cet homme. Il m'a fait une cicatrice qui ne s'effacera jamais », affirme Salwa.

Victime de violences conjugales pendant trois ans, la jeune femme parvient désormais à mettre des mots sur son histoire.

Une année « barricadée »

« On s'est rencontré en 2013. Il n'y avait pas plus gentil, attentionné. Lorsque je suis tombée enceinte de notre première fille, il a changé du jour au lendemain. Il est devenu de plus en plus possessif, jaloux, autoritaire », introduit la trentenaire. Puis, ça s'est empiré, de jour en jour. « Lorsque je m'apprêtais à sortir, il m'arrachait ma jupe parce qu'il la trouvait trop courte. À l'extérieur, personne ne se rendait compte de rien car il se montrait gentil et tendre. »

Enfin, le coup de trop. « La dernière fois qu'il m'a frappée, je me suis évanouie. C'est à ce moment-là que j'ai eu le déclic. » Elle porte plainte. S'ensuit une année de « traque » durant laquelle la jeune femme vit « barricadée ». « Malgré son interdiction de rapprochement, il m'attendait très régulièrement en bas de chez moi. Quarante-sept appels par jour… Il me harcelait, me menaçait, m'humiliait. »

Salwa a fait partie des trois femmes ayant bénéficié du dispositif Téléphone grave danger (TGD)* pour l'année 2020 en Ardèche. « Je l'ai obtenu le 28 novembre 2019 et ça ne l'a pas empêché de venir quasiment tous les jours. »

La trentenaire s'est sentie délaissée par la justice. « J'ai déclenché le téléphone deux fois. La première, la police est arrivée au bout de 40 minutes et la seconde, au bout de 25. C'est moi qui subissais alors que c'était lui, le condamné. »

« Lorsqu'on est victime, notre cerveau est ravagé. On est sous emprise »

Salwa bénéficie, entre autres, de l'accompagnement de structures d'aide telles que le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) et de l'Association de médiation et d'aide aux victimes (Amav) de l'Ardèche. Aujourd'hui, elle est pleinement consciente du cycle de violence dont elle était prisonnière. « Lorsqu'on est victime de violences conjugales, notre cerveau est ravagé. On est sous emprise car on est rabaissé en permanence. Il m'avait tout pris. Ma vie sociale, ma famille, mon âme. Il me faisait culpabiliser et douter de tout. »

Sa peur s'est désormais transformée en haine. La jeune femme s'est battue sans relâche pour que son ex-mari soit incarcéré. Son souhait a été exaucé en septembre, après un an de calvaire. « C'est plus difficile de se débarrasser de la violence psychologique que de la violence physique. Aujourd'hui, je suis plus sereine mais j'entends toujours cette voix, cette peur, qui me dit qu'il sortira un jour. »

Malgré ses angoisses toujours présentes, Salwa conseille aux femmes dans cette situation de parler. « Ce n'est pas à nous de nous cacher. »

Justine MONTEL

* Le TGD s'adresse aux victimes de violences conjugales exposées à un danger imminent. Il est attribué par le parquet pour six mois renouvelables.

Salwa conseille aux femmes dans sa situation de parler et aux témoins qui entendent des bruits ou remarquent des choses suspectes de les signaler sans hésiter. Photo Le DL/Justine MONTEL

Quelles sont les étapes du cycle de la violence ?

Pour Clémence Timmerman, juriste au Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Ardèche, il est important de distinguer les conflits des violences conjugales. « Les conflits se manifestent par une opposition d'opinions symétrique, un rapport d'égalité. Il suffit d'en parler, de s'expliquer. À l'inverse, les violences reflètent une opposition d'opinions verticale, un rapport de domination », introduit-elle.

Afin de s'assurer de la présence de violences conjugales au sein d'un couple, les professionnels d'accompagnement travaillent sur le cycle de la violence. « Les violences conjugales font référence à des situations où les faits sont récurrents, cumulatifs et s'aggravent. Il s'agit de violences non spontanées mais ritualisées, qui relèvent de l'emprise. On parle d'un phénomène de spirale », poursuit-elle.

Selon la juriste, la plupart des victimes de violences conjugales sont prisonnières du « cycle de la violence », qui compte quatre étapes. La première se nomme la « phase de tension » : « Un climat de tension s'installe par des paroles, des attitudes. Le rapport dominant-dominé se met en place. » La seconde est la « phase d'agression » : « L'auteur éclate et a recours à la violence. » La troisième fait référence au « transfert de responsabilités » : « Cette phase est très difficile à vivre pour la victime car l'auteur dénie la gravité des faits et remet la faute sur elle, qui culpabilise et doute. » Enfin, la dernière phase se nomme « la lune de miel » : « L'auteur cherche à se faire pardonner, fait des promesses et des déclarations. Dans l'espoir que ça change, la victime minimise les faits. Il s'agit de la phase la plus compliquée à travailler. Ça s'arrête très rarement à ce moment-là car c'est cyclique et mécanique. »